Elaboration de la

# Charte paysagère et architecturale

COUQUEQUES
ORDONNAC
SAINT-CHRISTOLY-MEDOC
SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE
SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE
SAINT-YZANS-DE-MEDOC

3 octobre 2024

# Sommaire

I - Le médoc - document cadres et enjeux communs de paysage

II - Recommandations autour des enjeux de paysage et de patrimoine

III - Annexes et documents ressources

# I - LE MÉDOC : RAPPEL DES DOCUMENT CADRES ET CONTEXTE DE PAYSAGE

# LE MÉDOC - DOCUMENT CADRES

# ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE

**Contexte général**

- **Le Médoc apparait comme une presqu'ile**
  ***Latin : « le pays du milieu ou entouré d'eau »***
  *Pagum medulum = pays du milieu*
  *Mediculus … Medius (milieu) et Licus (liquide).*

- **Le double visage très contrasté du Médoc**

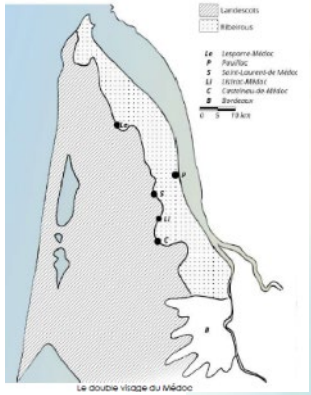
1. ***A l'ouest, le « Landescots », paysage forestier du Médoc***
2. ***A l'est, le Médoc des« ribeirous », le paysage des rives estuariennes avec des rivières, les jalles, les croupes des graves déposées en terrasses. Anciennes iles.***

**Cadre réglementaire**

- **SMERSCOT : Syndicat mixte du médoc**
- **Parc Naturel Régional du Médoc (PNR)**
- **Communauté de communes**
- **Loi Littoral**

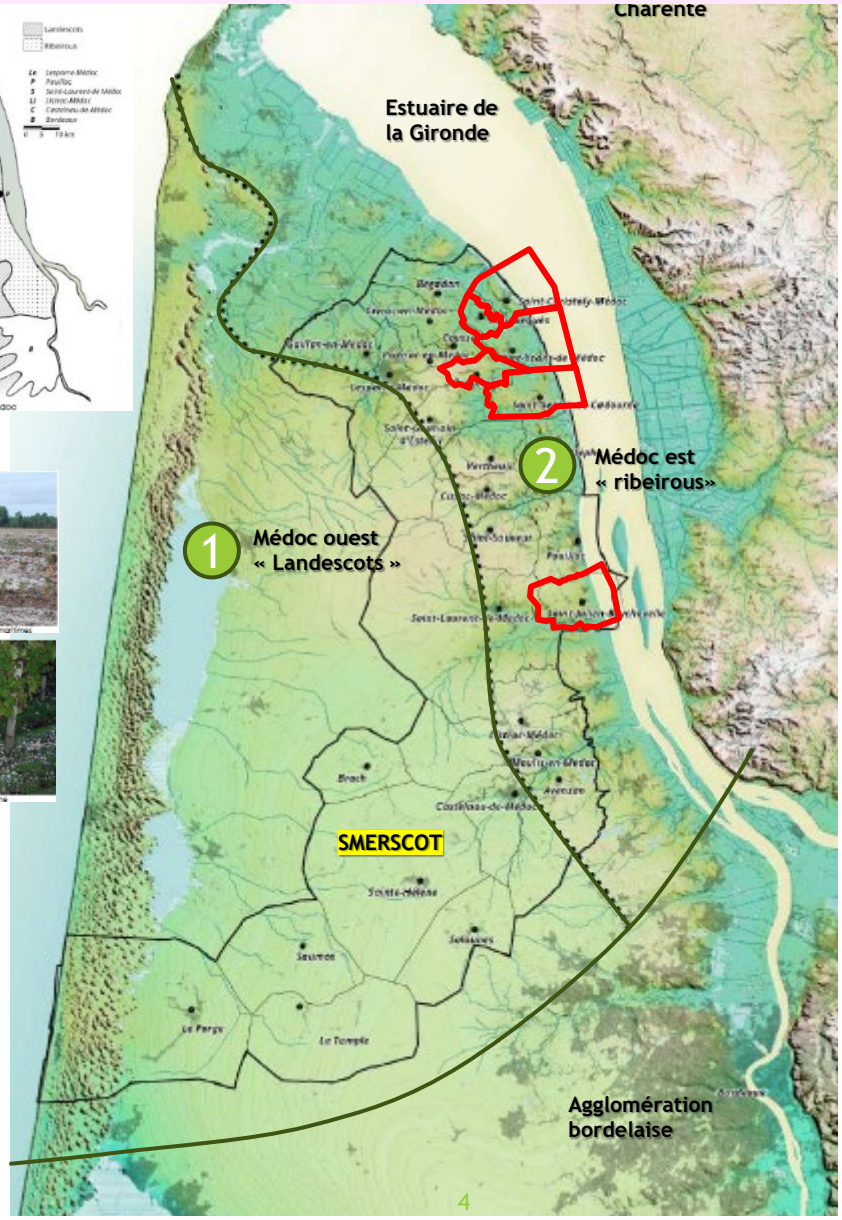
**Objectifs:**

- **Carte communale**
- **Charte paysagère et architecturale**








Source carte: Rapport de présentation du SCOT Médoc, volume 1. Novembre 2021. SMERSCOT, Pierre Lascabettes, Arcus, Agence Folléa Gautier, Jean Marieu, Cohed, Nicolas Mugnier, BFC Avocats, Rivière environnement

# UNITÉS DE PAYSAGE

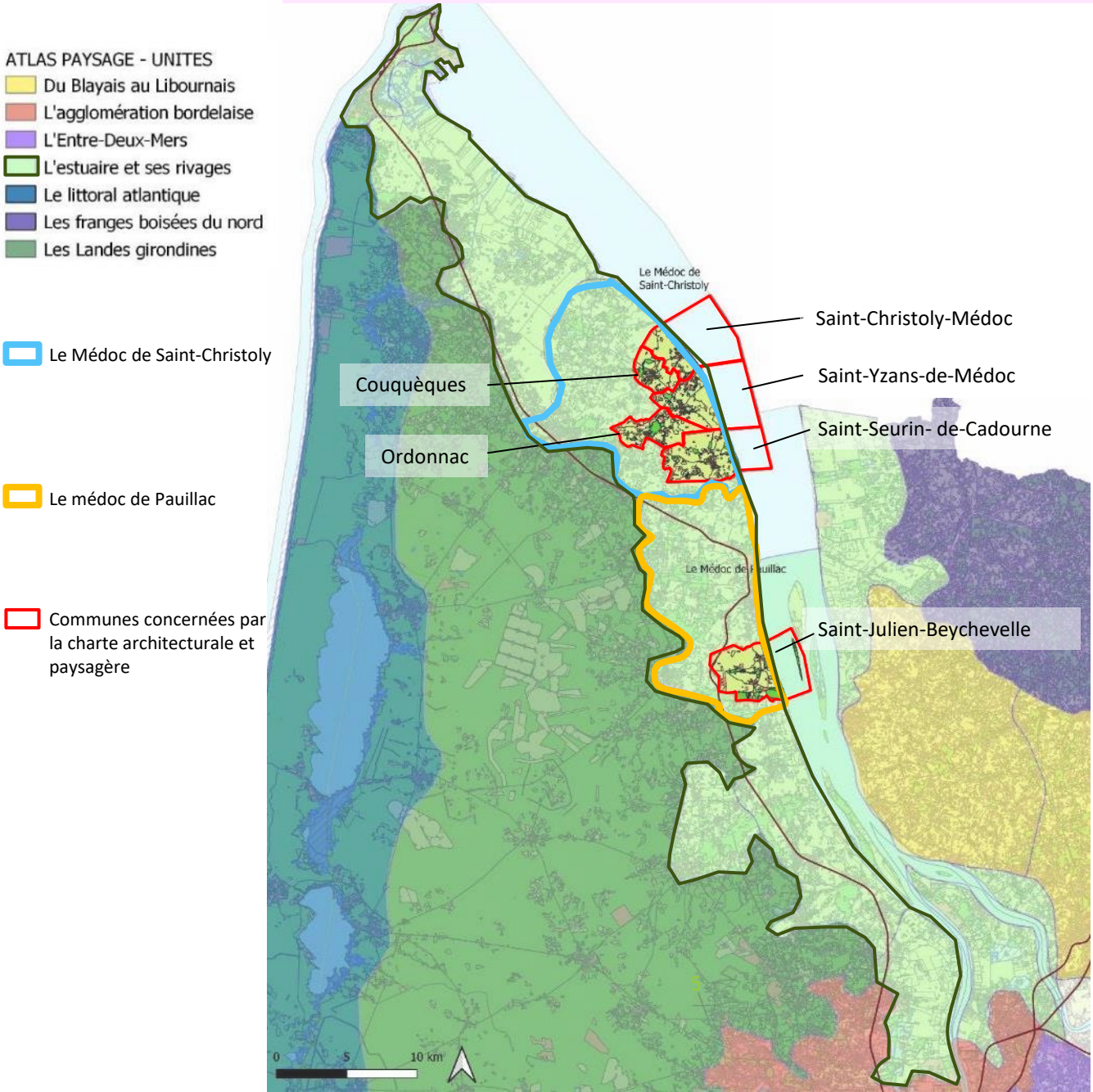
# A L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE

**Atlas des paysages de Gironde**
**Etude Folléa Gautier - 2011**

Les communes de Saint-Julien-Beychevelle, Saint-Seurin-de-Cadourne, Saint-Yzans-de-Médoc, Saint-Christoly-Médoc, Ordonnac et Couquèques appartiennent toutes à l'unité de paysage de l'estuaire et ses rivages.

La commune Saint-Julien-Beychevelle appartient à la sous-unité « Le médoc de Pauillac ».

Les communes de Saint-Seurin-de-Cadourne, Saint-Yzans-de-Médoc, Saint-christoly-Médoc, Ordonnac, Couquèques appartiennent à la sous-unité paysagère « L'estuaire et ses rivages »



# LOI LITTORAL

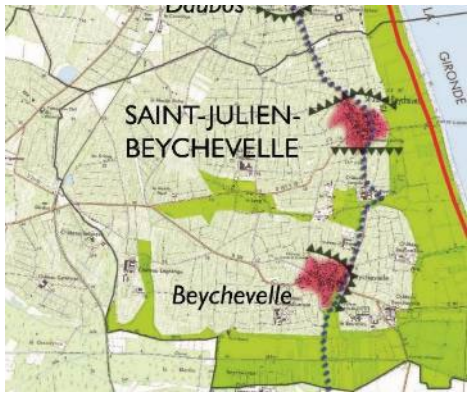
# A L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE

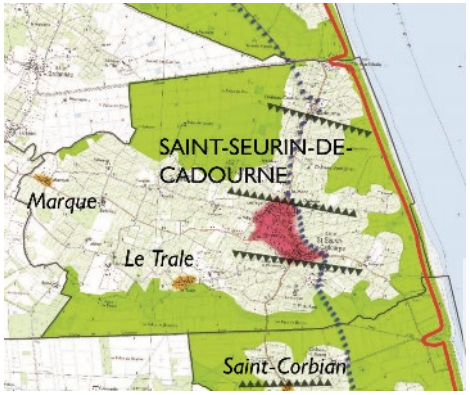
**Application de la loi littorale - Document cadre issu du SMERSCOT DOO**

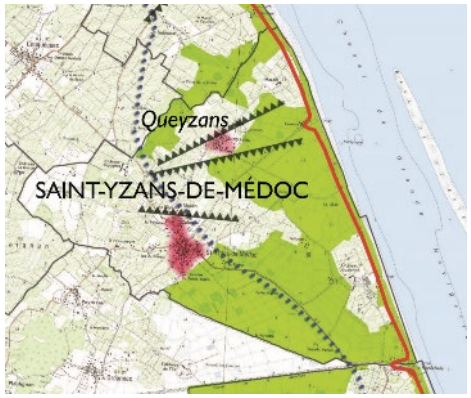
Des enjeux de préservation à remettre en perspective à l'échelle de la façade estuarienne.

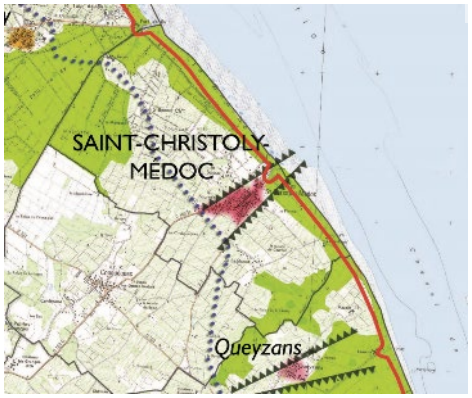
**Communes concernées:**

Saint-Julien-de-Beychevelle, Saint-Seurin-de-Cadourne, Saint-Yzans-de-Médoc, Saint-Christoly-Médoc:




Des notions à intégrer et à mettre en avant dans la charte paysagère et architecturale:

Dans le cadre de la Charte paysagère des communes, les éléments de cadrage de la loi littorale, associés à ceux du SMERSCOT sont importants.

Cela permet d'identifier les espaces remarquables

**Façade estuarienne Loi littorale**

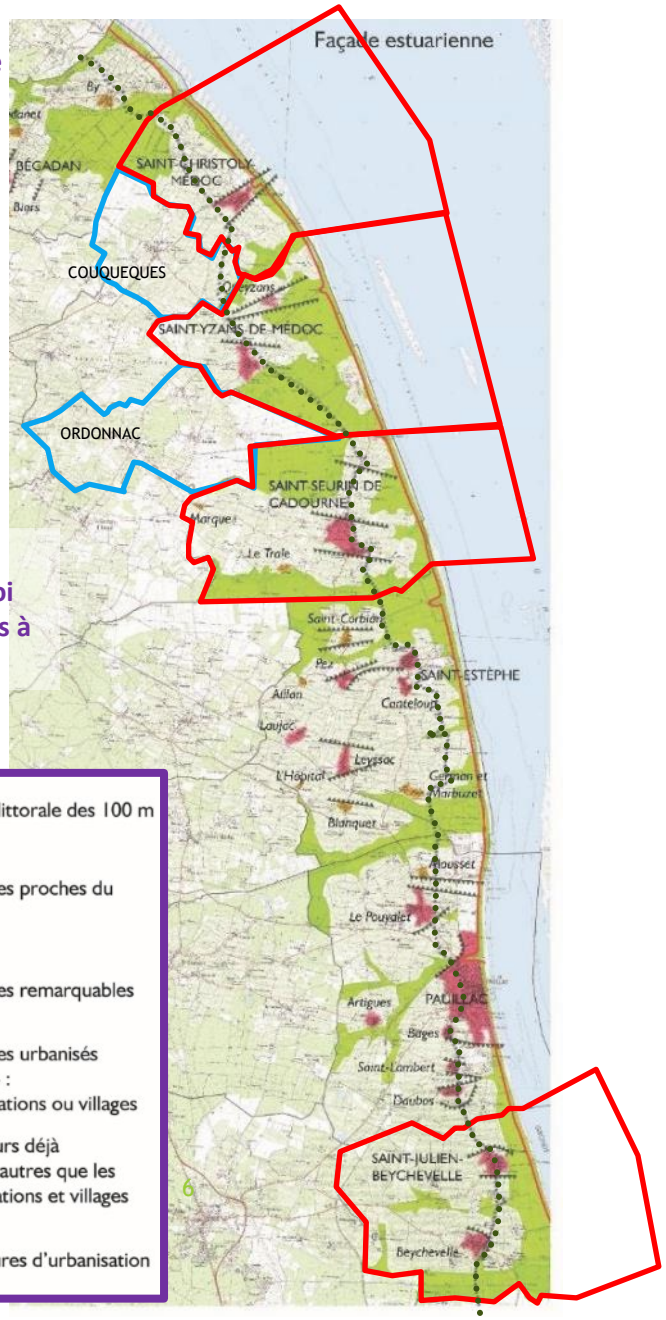
Communes de la Charte paysagère (objet du présent document)

Communes littorales

Communes non concernées par la loi littoral

***** Communes concernées par la loi Littoral. Des notions à intégrer:**



# LES RICHESSES PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

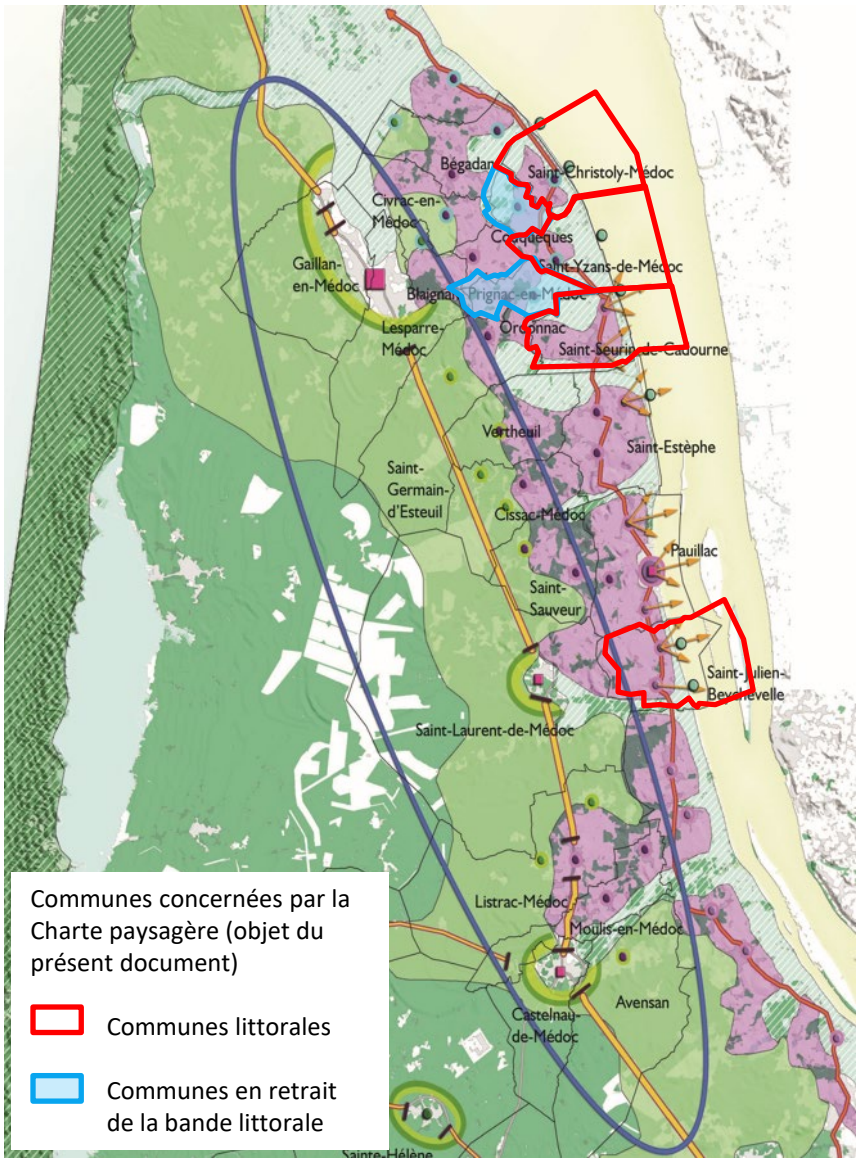
Les entités paysagères et les dénominateurs communs à grand échelle:

- Les bords de l'estuaire
- Les vignes et marais estuariens
- Les terrasses viticoles
- Les clairières de vignes

Le paysage se définit par une alternance de croupe viticole et de marais, avec des villages, des châteaux, des boisements.
La structure paysagère offre une dimension jardinée, avec des « motifs paysager » et des vues.

Les châteaux sont une vitrine et un marqueur dans le paysage des entrées de village et dans les vignes. Les marais sont mis en scène comme un espace jardiné, jusque dans les ports.

**Les communes se situent à la limite des effets de lisières et de couture avec « le médoc forestier », sur la partie Ouest des communes.**
**Les communes concernées par les bords d'estuaires sont soumises à la loi littoral sur l'ensemble de leur territoire.**




**Créer une trame paysagère en écrin de l'urbanisation :**

- Renforcer la diversité des paysages forestiers du massif landais
- Préserver et gérer la forêt mixte associant feuillus et pins
- Conforter l'unité des paysages du littoral Estuarien
- Maintenir et préserver les paysages viticoles
- Valoriser les petits ports estuariens
- Bourg viticole ouvert sur l'Estuaire
- Composer le territoire spécifique de la couture médocaine
- Protéger les milieux naturels littoraux océaniques

**Développer des typologies de lisières urbaines :**

- Villes principales et lisière urbaine forestière
- Bourg viticole cerné de marais
- Bourg viticole cerné de vigne
- Bourg forestier cerné de marais
- Bourg forestier

**Valoriser les routes du Médoc**

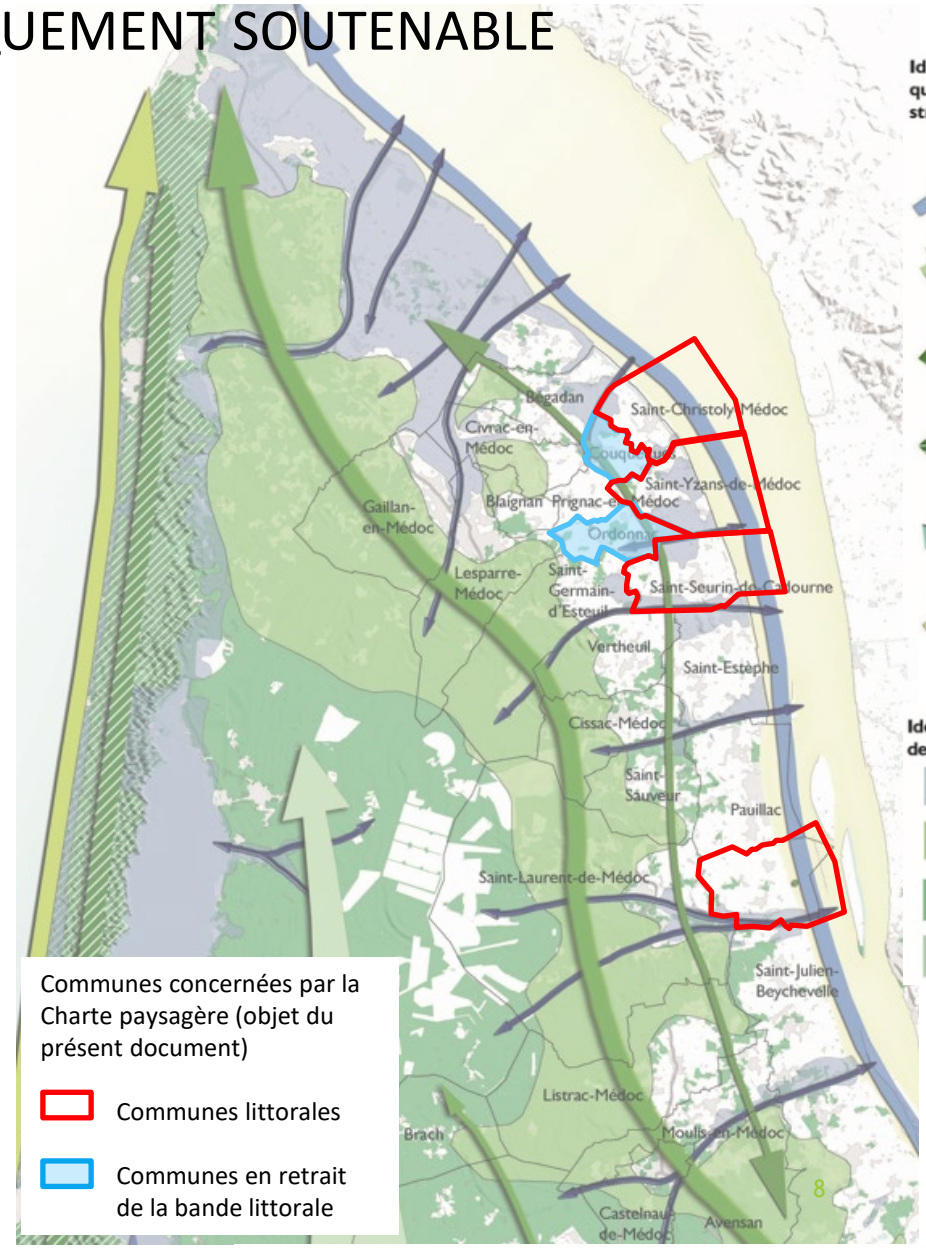
- La route RD1215; un axe de modalité majeur et de qualité
- La route des Châteaux (route de l'Estuaire / route du Vin)
- La route des paysages forestiers
- Stopper l'urbanisation linéaire le long des routes

# UN AVENIR ÉCOLOGIQUEMENT SOUTENABLE

**La trame verte et bleue**

Les enjeux liés à la trame Verte et Bleue des communes de Saint-julien Beychevlle, Saint-Seurin-de-Cadourne, Saint-Yzans-de-Médoc, Saint-Christoly-Médoc, Ordonnac, Couquèques sont développés par les écologues du bureau d'étude SIRE Conseil suite aux visites de terrains.

Ce travail à fait l'objet d'une présentation spécifique aux élus.



# SMERSCOT - UNITÉS DE PAYSAGE

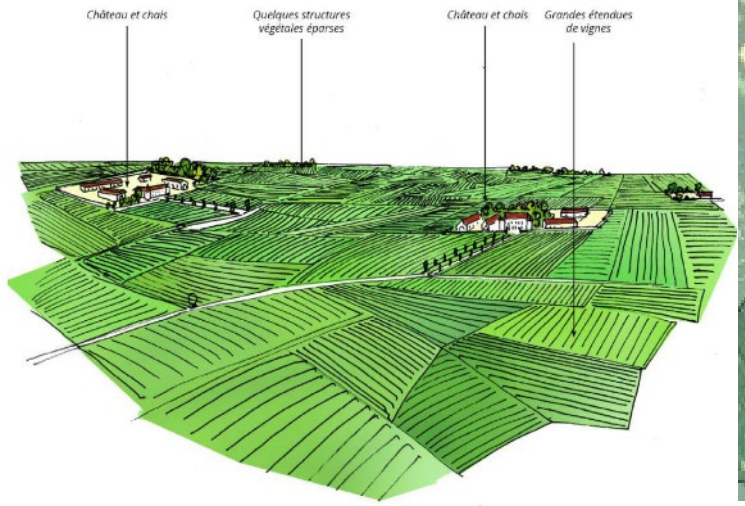
# A L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE

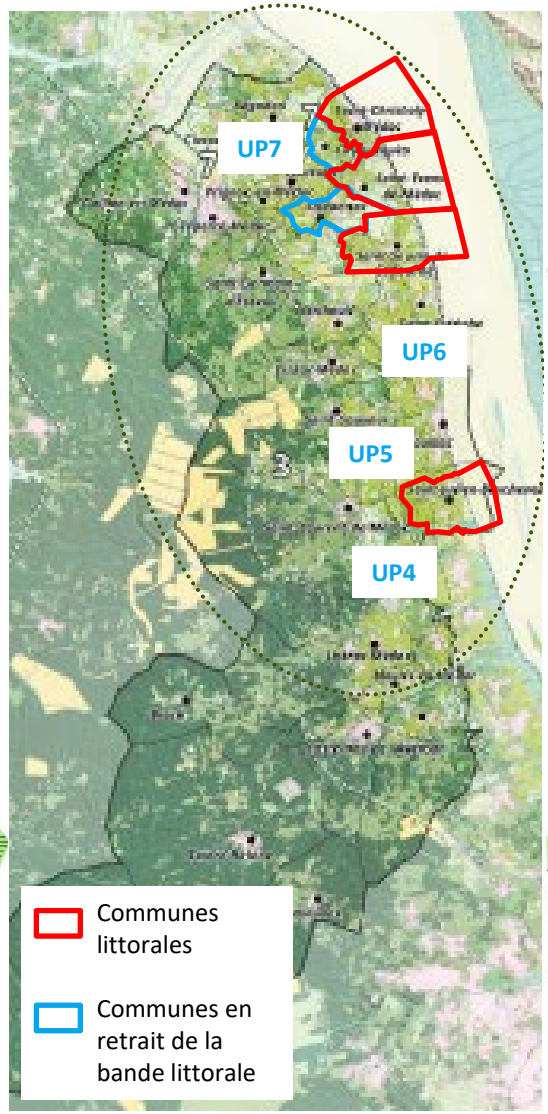
Le SMERSCOT a défini les unités de paysage traversées à l'échelle de son territoire. Le PNR du Médoc a utilisé cette base de lecture du paysage, en précisant les unités de paysage. La charte paysagère prend cette source en tant que document cadre et base de réflexion.

## UP 4 - Les clairières de vignes

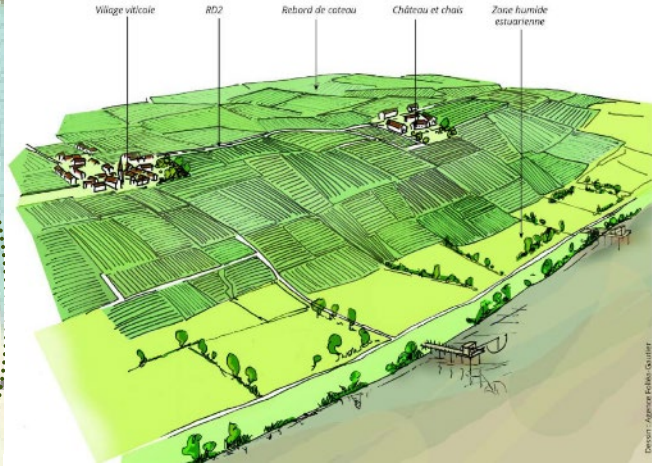



## UP 5 - Les terrasses viticoles

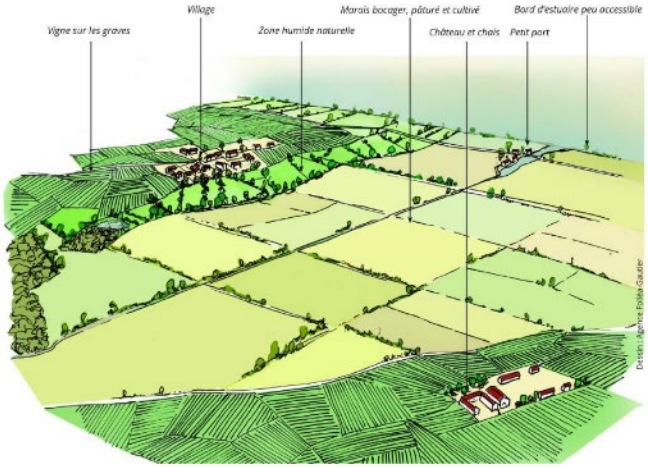



## UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe




## UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly





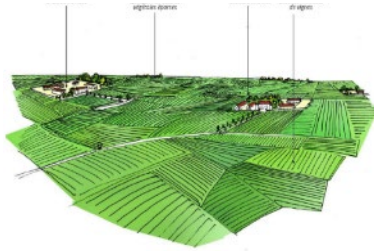

Dessins ci-dessus: agence Folléa-Gautier

# UNITÉS DE PAYSAGE

**UP4 - Les clairières de vignes**



**UP 5 - Les terrasses viticoles**



**UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe**



**UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly**



# LE GRAND PAYSAGE ET LES COMMUNES

## SAINT-CHRISTOLY-MÉDOC



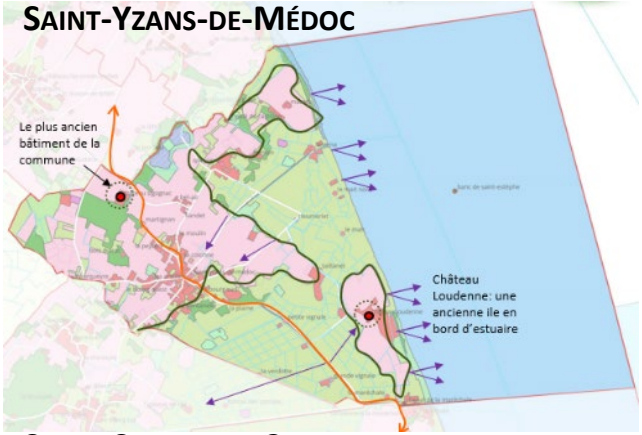

## COUQUÈQUES



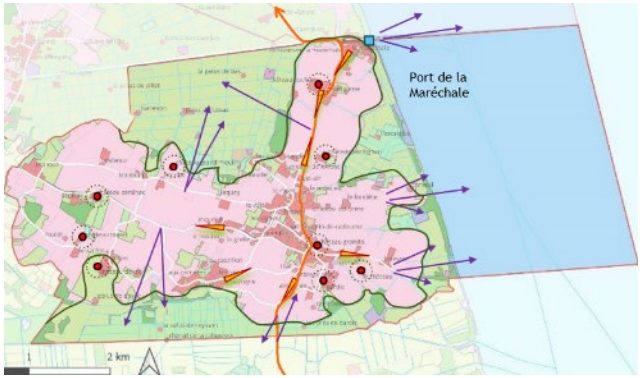

## ORDONNAC



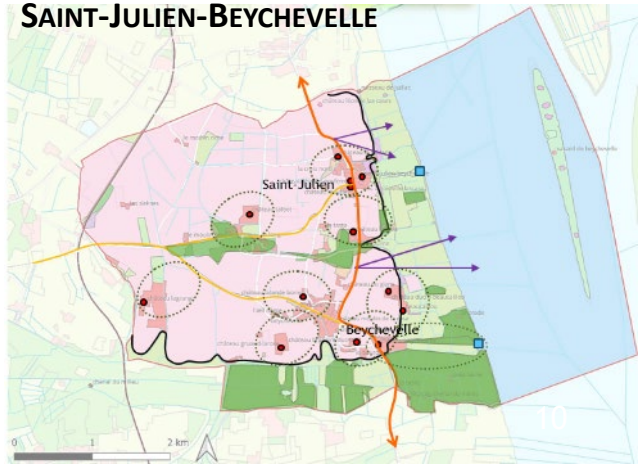

## SAINT-YZANS-DE-MÉDOC




## SAINT-SEURIN-DE CADOURNE




## SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE



# UNITÉS DE PAYSAGE

**UP4 - Les clairières de vignes**



**UP 5 - Les terrasses viticoles**



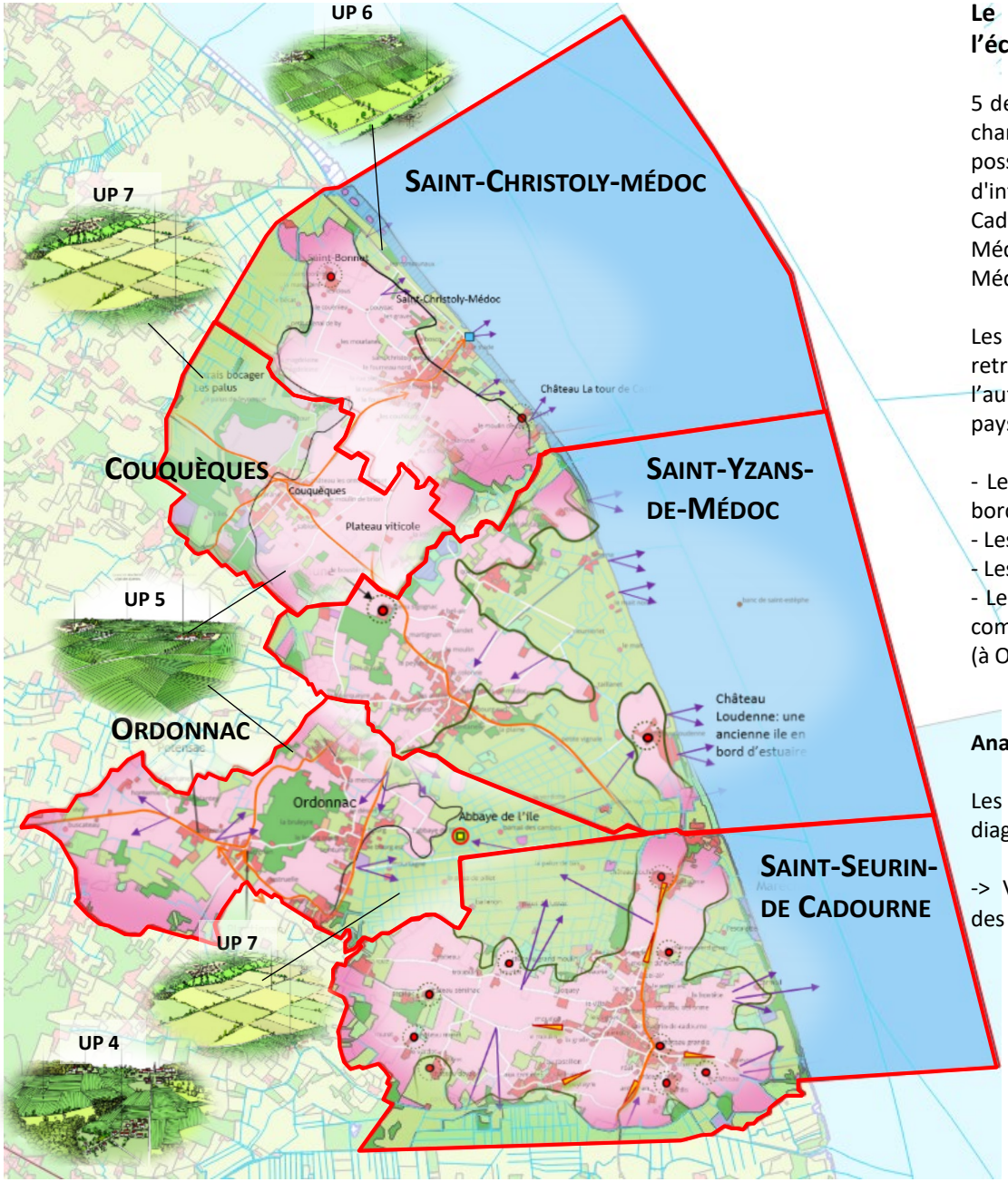
**UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe**



**UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly**



# LE GRAND PAYSAGE ET LES COMMUNES




**Le grand paysage peut se lire à l'échelle des 5 communes :**

5 des 6 communes faisant l'objet de la charte paysagère et architecturale possèdent des liens de continuités et d'interdépendance : Saint-Seurin-de-Cadourne, Ordonnac, Saint-Yzans-de-Médoc, Couquèques et Saint-Christoly-Médoc.

Les unités de paysage traversés se retrouvent ainsi d'une commune à l'autre, et en particulier les unités de paysage principales:

- Les espaces proches du rivage et les bords d'estuaire en premier lieu
- Les vignes et les marais estuariens
- Les terrasses viticoles en point haut
- Les clairières de vignes, à l'ouest des communes, dans une moindre mesure (à Ordonnac principalement)

**Analyse du contexte paysager:**

Les communes ont fait l'objet d'un diagnostic de paysage.

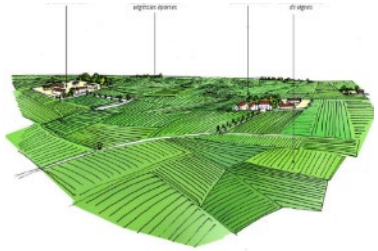
-> Voir les rapports de présentation des cartes communales.

# UNITÉS DE PAYSAGE

**UP4 - Les clairières de vignes**



**UP 5 - Les terrasses viticoles**



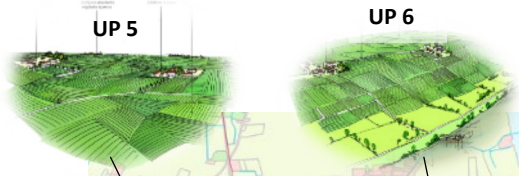
**UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe**



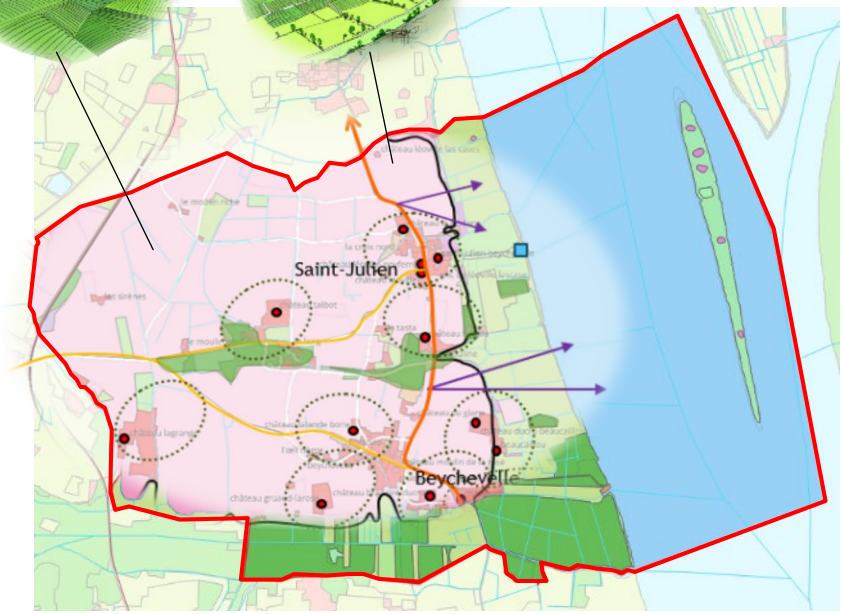
**UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly**



# LE GRAND PAYSAGE ET LES COMMUNES




**SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE**




**Saint-Julien-Beychevelle est un peu à part géographiquement parmi les 6 communes.**

**La commune possède tout de même un dominateur commun avec les autres communes** de la charte paysagère et architecturale :

- Les espaces proches du rivage et les bords d'estuaire.

Les communes littorales possèdent des liens de continuités.

**Le système de plateau viticole avec des vues en belvédère sur l'estuaire se retrouve aussi d'une commune à l'autre.**

**Analyse du contexte paysager:**

La commune a fait l'objet d'un diagnostic de paysage.

->Voir le rapport de présentation de la carte communale.

# UNITÉS DE PAYSAGE (Sur la base du SMERSCOT)

# LE GRAND PAYSAGE ET LES COMMUNES

**UP4 - Les clairières de vignes**



**Unité de paysage n°4 (UP4) : Les clairières de vignes**

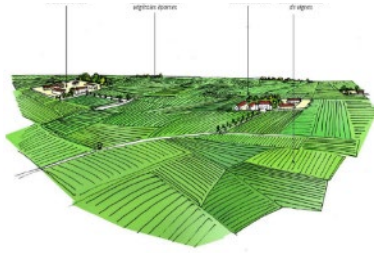
- La vigne en clairière
- Les bosquets et petits bois mixtes
- Les villages et hameaux éclatés/dispersés
- Les points hauts du Médoc / « ligne de crête »
- Listrac-Médoc

**-> On commence à trouver des effets de lisières dans la partie ouest d'Ordonnac, Couquèques**



Bouquet de pins dans les vignes en clairière vers Cissac-Médoc

**UP 5 - Les terrasses viticoles**



**Unité de paysage n°5 (UP5) : Les terrasses viticoles :**

Saint-Laurent-Médoc, **Saint-Julien-Beychevelle,** Pauillac, Saint-Estèphe, Vertheuil (Leyssac), Lesparre-Médoc, Blaignan, Civrac

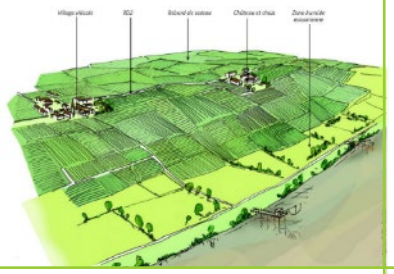
- Les étendues de vignes
- Les châteaux/les chais
- Les lignes à haute-tension
- Les points hauts

**-> On trouve des effets de terrasses viticoles sur les 6 communes**



La terrasse viticole vers Lesparre-Médoc

**UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe**



**Unité de paysage n°6 (UP6) : Les bords d'estuaire de Saint-Julien-Beychevelle/Pauillac/Saint-Estèphe**

- La vigne jardinée et soignée
- L'ouverture visuelle sur l'estuaire
- Les bourgs viticoles (**Saint-Julien** / Saint-Estèphe /**Saint-Seurin-de-Cadourne**)
- Pauillac, ville de l'Estuaire
- Les bords de l'estuaire et les marais / les carrelets
- La route des châteaux : RD 2
- Les châteaux et les chais

**-> On trouve des bords d'estuaires sur 4 communes (ni à Couquèques, ni à Ordonnac)**



Les bords d'estuaire de Saint-Julien-Beychevelle

**UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly**



**Unité de paysage n°7 (UP7) : Les vignes et les marais estuariens de Lesparre/Saint-Christoly :**

Gaillan-en-Médoc/Lesparre-Médoc, **Saint-Seurin-de-Cadourne, Saint-Yzans-de-Médoc,** Bégadan,

- La vigne de la plaine
- Les marais bocagers et l'élevage bovin
- Les marais cultivés
- Les zones humides naturelles
- Les petits ports
- Les bords de l'estuaire peu accessibles

**-> On trouve des vignes et marais estuariens sur l'ensemble des communes, ce paysage, typique du Médoc repose sur une alternance de croupes viticoles en vis-à-vis, séparé entre elles par des marais**



Le marais d'Ordonnac et la vigne de Cadourne

# LES UNITES PAYSAGERES

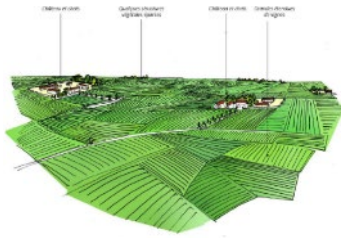
**SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE - SAINT-SEURIN-DE CADOURNE - SAINT-YZANS-DE-MÉDOC - SAINT-CHRISTOLY-MÉDOC - ORDONNAC - COUQUÈQUES**

## CADRE : SMERSCOT

UP4 - Les clairières de vignes



UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



## Les unités du « grand paysage »

- **Le SMERSCOT décrit les unités de paysage traversés à grande échelle,** c'est « le grand paysage », repris aussi dans le PNR du Médoc:

- Les espaces proches du rivage et les bords d'estuaire
- Les vignes et les marais estuariens
- Les terrasses viticoles en point haut
- Les clairières de vignes

La charte paysagère et architecturale s'inscrit dans cette clé de lecture et en complète certains aspects.

**Vigilance**

**Les unités de paysage changent, ainsi que leurs limites:**

**- Les mutations, évolutions, développement des espaces**

**- La fragilité des limites entre les espaces**

**- Les abandons de terres agricoles, d'espaces boisés, de vignes, de vergers, de marais modifient le paysage en profondeur**

## « Motifs » paysagers et patrimoine

- **A plus petite échelle, les marqueurs du paysage:**

- Les « châteaux » et leur domaine viticole, leur parc arboré, leur vigne, et parfois leur marais
- Le patrimoine architectural, paysager
- Les alignements d'arbres, les arbres isolés, les haies
- Les limites des bourgs et des villages avec les zones agricoles et naturelles

**Vigilance**

**- Le petit patrimoine: les constructions, les murs, les croix, etc… s'abime et tend à disparaitre**

**- Le patrimoine hydraulique et la gestion des espaces**

**- L'aspect jardiné: un entretien constant pour le maintien des structures du paysage et des espaces ouverts**

**- En ville et à la campagne: abandon de patrimoine bâti, parfois de grands ensembles et de grandes propriétés avec impact négatif sur le paysage**

## Enjeux : les « motifs paysagers » à préserver

- **Les dénominateurs communs à valoriser**

Les 6 communes faisant l'objet de la charte possèdent des liens, des continuités, et des similitudes, voir des interdépendances:

- Les espaces proches du rivage et les bords d'estuaire
- Les vignes et les marais estuariens
- Les terrasses viticoles en point haut
- Les clairières de vignes, dans une moindre mesure à Ordonnac

***Menace : la perte de cohérence, unité de valeur et de sens***

- **Lisibilité des unités du grand paysage**

- Les Panoramas sur l'estuaire, les vues ouvertes le paysage de vignes ou de marais
- Les châteaux et leur image
- La gestion d'espaces interdépendants: vignes, marais, estuaire, marais, boisements
- Les limites entre les espaces

***Menaces :***

***- Brouillage du paysage : pollutions visuelles et environnementale***

***- Nuisances diverses***

- **Les coupures d'urbanisation**

- Quelles limites entre les zones urbanisées et les zones naturelles, agricoles et forestières?
- Les entrées de ville

***Menaces :***

***- Un continuum urbain qui altère et ferme les vues sur le paysage***

***- Banalisation du paysage en entrée de ville, voir disparition***

- **Le port et les bords de l'estuaire à découvrir**

- La découverte du port et des bords de l'estuaire, des espaces à part, souvent méconnus ou oubliés

Perte du lien entre l'estuaire et l'intérieur des terres, marais, château et vignes. Les ports font pourtant partie de la frange estuarienne indissociable des entités de paysage

***Menaces :***

***- Patrimoine des ports, perte de continuité paysagère avec l'intérieur des terres, la frange estuarienne***

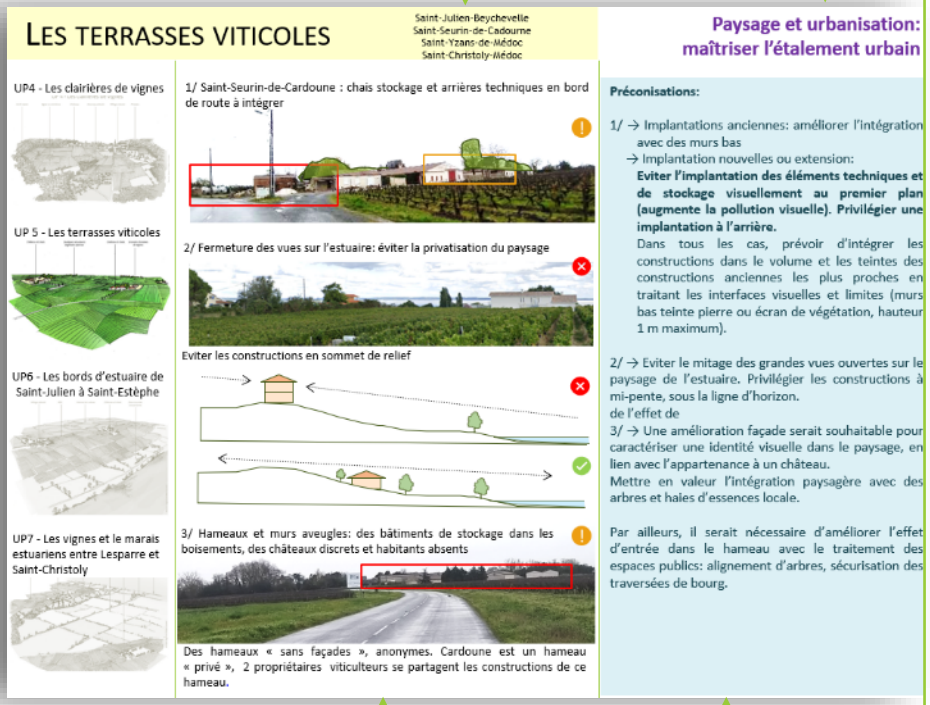
# II - Recommandations : enjeux de paysage et de patrimoine

# CLÉ DE LECTURE DE LA CHARTE PAYSAGERE

Unité de paysage concernée

Communes concernées

Thème traité



## LES TERRASSES VITICOLES

Saint-Julien-Beychevelle
Saint-Seurin-de-Cadourne
Saint-Yzans-de-Médoc
Saint-Christoly-Médoc

UP4 - Les clairières de vignes

UP 5 - Les terrasses viticoles

UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe

UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly

1/ Saint-Seurin-de-Cardoune : chais stockage et arrières techniques en bord de route à intégrer

2/ Fermeture des vues sur l'estuaire: éviter la privatisation du paysage

Eviter les constructions en sommet de relief

3/ Hameaux et murs aveugles: des bâtiments de stockage dans les boisements, des châteaux discrets et habitants absents

Des hameaux « sans façades », anonymes. Cardoune est un hameau « privé », 2 propriétaires viticulteurs se partagent les constructions de ce hameau.

## Paysage et urbanisation: maîtriser l'étalement urbain

**Préconisations:**

1/ → Implantations anciennes: améliorer l'intégration avec des murs bas
→ Implantation nouvelles ou extension:
**Eviter l'implantation des éléments techniques et de stockage visuellement au premier plan (augmente la pollution visuelle). Privilégier une implantation à l'arrière.**
Dans tous les cas, prévoir d'intégrer les constructions dans le volume et les teintes des constructions anciennes les plus proches en traitant les interfaces visuelles et limites (murs bas teinte pierre ou écran de végétation, hauteur 1 m maximum).

2/ → Eviter le mitage des grandes vues ouvertes sur le paysage de l'estuaire. Privilégier les constructions à mi-pente, sous la ligne d'horizon.
de l'effet de
3/ → Une amélioration façade serait souhaitable pour caractériser une identité visuelle dans le paysage, en lien avec l'appartenance à un château.
Mettre en valeur l'intégration paysagère avec des arbres et haies d'essences locale.

Par ailleurs, il serait nécessaire d'améliorer l'effet d'entrée dans le hameau avec le traitement des espaces publics: alignement d'arbres, sécurisation des traversées de bourg.

Illustration graphique
Photos d'exemple

Préconisations
paysagères

Légende: Niveau de qualité paysagère

- A éviter: Impact négatif sur le paysage
- Vigilance: intégration paysagère à améliorer
- Intégration paysagère positive à conserver et valoriser

# SOMMAIRE THÉMATIQUE


**Unité de paysage « Les clairières de vignes »**

Des villages entre vignes et boisements

Des villages entre vignes et boisements…et marais

**Unité de paysage « Les terrasses viticoles »**

Le plateau viticole et ses châteaux… à mettre en scène

Des entrées de ville à l'échelle du grand paysage et des espaces publics

Paysage et urbanisation: maîtriser l'étalement urbain

Vie de village, transitions et limites

Les châteaux et leur domaine: des « motifs de paysage »

Paysages et transitions

**Unité de paysage « Les bords de l'estuaire »**

Les ports, des espaces à part dans le paysage

Le marais jardiné

Vues ouvertes en plateau et effets de belvédère

Les châteaux, une image de marque dans le paysage

Les châteaux et leur domaine, des « motifs de paysage »

Les châteaux, une image de marque: limite entre ville et campagne

L'architecture et le patrimoine en lien avec le paysage: quelle identité à défendre ?

Les marais et les bords de l'estuaire: le petit patrimoine

**Unité de paysage « Les vignes et le marais estuariens »**

Des espaces de transitions à gérer … entre vignes et marais

Les châteaux et leur domaine

Paysage et urbanisation: maîtriser l'étalement urbain

Vie de village, transitions et limites

Les châteaux et leur domaine: des « motifs de paysage »

Des villages entre vignes, boisement et marais

Grand paysage et limite

Le paysage du marais, bocages et boisements remarquables

Patrimoine et paysage en entrée de ville

Patrimoine et paysage dans les villages

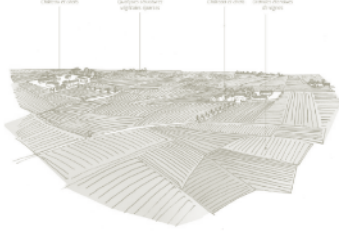
# LES CLAIRIÈRES DE VIGNES

## Des villages entre vignes et boisements

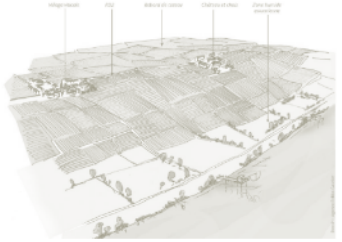
UP4 - Les clairières de vignes



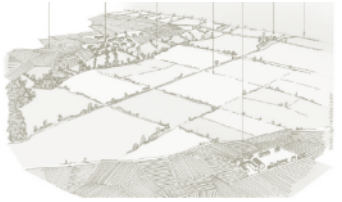
UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



**1/ Grand paysage:**

Des espaces ouverts, aux reliefs souples: clairière de vigne et horizon de boisements



Patrimoine ponctuel
Ancien moulin



**2/ Traversées de bourg: garder l'identité et le patrimoine des villages**

Entrée de village Peyressan, bâtisse ancienne avec vieux mur en pierre, parc



Entrée de bourg de Potensac; mur en pierre et croix



Potensac: le château et son parc, le lavoir et l'église, et la trame arborée





Entrée de bourg de Plautignan: la trame paysagère à conserver et valoriser: les chênaies





**Séquences de paysage:**

L'exemple de la commune d'Ordonnac

- Vues ouvertes remarquables sur le grand paysage: vignes et boisement
- Les espaces sont « jardinés » : les vignes, les marais, les parcs et boisements…
- Entrée de village de caractère
- Patrimoine: constructions ponctuelles ou ensemble patrimonial diversifié (moulin, église, châteaux, murs…)

**Recommandations:**

1/ → Garder les vues ouvertes sur le « grand paysage » et le lointain. Eviter tout effet de masque visuel.

2/ → Entrée et traversée de bourg: garder l'identité et le patrimoine

Des ensembles patrimoniaux constitués autour de petits villages rue avec un patrimoine riche et diversifié, comme à Potensac (commune d'Ordonnac).

→ Conserver et valoriser l'identité, le caractère et l'image du bourg.

Les murs en pierre, la délimitation anciennes des espaces sont important cette approche paysagère.

Les murs en pierre seront conservés, valorisés ou réhabilités.

Murs et constructions nouvelles: Les hauteurs de murs et leur aspect, les continuités avec les murs anciens seront préservées: avec les points de vue sur le grand paysage, l'église et les constructions patrimoniales seront préservés.

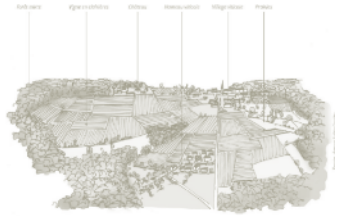
Le paysage: les boisements de chênaies sont à valoriser.

Les parcs et espaces bocager (prairie, haies, arbres)

# LES TERRASSES VITICOLES

## Le plateau viticole et ses châteaux … à mettre en scène

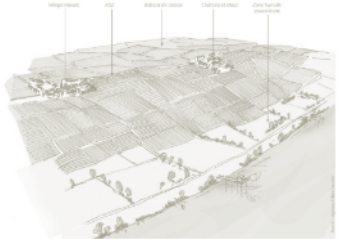
UP4 - Les clairières de vignes



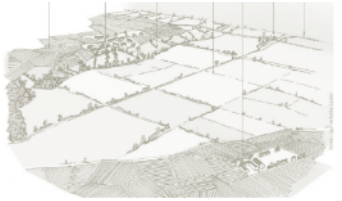
UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



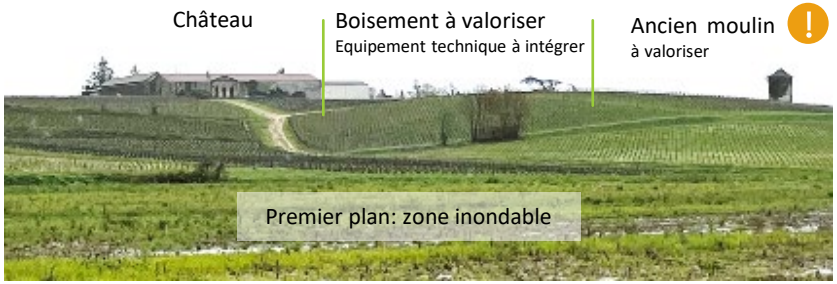
1/ Vue depuis la « route paysage » que constitue la D2.
Cette route de découverte offre des points de vue remarquables sur le grand paysage
Préconisations de valorisation et d'améliorations:

Vue ouverte avec panoramas en profondeur sur les horizons:
vignes, estuaire, coteaux… de la rive droite

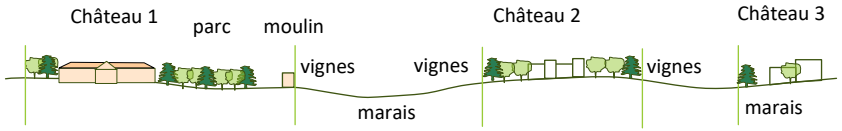


2/ Vue ouverte sur les vignes avec châteaux ponctuels:
- Arrière-plan : Château mélangé aux boisements : des espaces peu lisibles
- Premier plan: Un premier trop frustre: mettre en scène les domaines viticoles




3/ Schéma de l' « effet vitrine » à valoriser: le château viticole comme motif paysager




Chaque château possède sa signature, en lien avec l'unité paysagère traversée.

**Séquences de paysage:**
- Conditionnée par le point de vue depuis les routes
- Vues ouvertes remarquables sur le grand paysage
- L'effet vitrine des châteaux
- Les espaces sont « jardinés » : les vignes, les marais, les parcs et boisements…

**Recommandations:**
1/ → Garder les vues ouvertes sur le lointain et l'estuaire
- Eviter tout effet de masque visuel

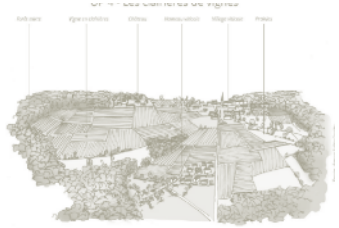
2/ → Veiller à aménager les premiers plans, visibles depuis la route paysage » (la D2) et autres routes
→ Intégration visuelle des cheminements et accès aux parcelles.
→ Les aires de retournement et équipement technique à éviter en premier plan
→ Conserver et valoriser la profondeur des vues ouvertes sur les vignes depuis le premier plan jusqu'à l'arrière-plan lointain visible
Valorisation des premiers plans des espaces plantés : plantations basses de type couvres sols, verts et fleuris avec des plantes locales, arbres ponctuels.

3/→ Renforcer la lecture du motif paysager et patrimonial « château viticole, perceptible de loin: améliorer « l'effet vitrine des château »
→ Façade principale lisible et mise en avant
→ Perception et lecture des masses boisées diversifiées en continues (continuités paysagères patrimoniales).

# LES TERRASSES VITICOLES



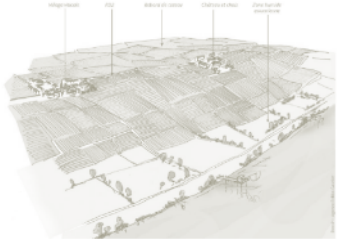
UP4 - Les clairières de vignes



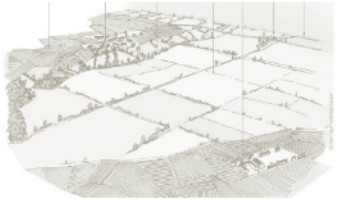
UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



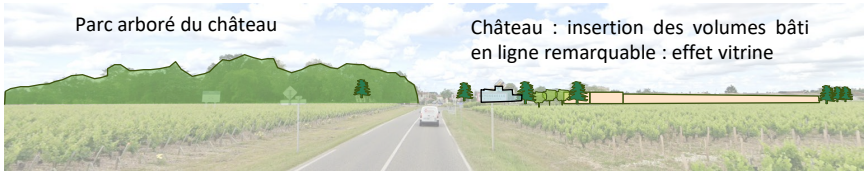
UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



**Séquence d'entrée de ville:**

Le traitement de l'entrée de ville principale depuis la D2 à Beychevelle peut être une source d'inspiration (domaines Henri Martin). Le cas de Beychevelle est emblématique dans le Médoc. C'est une intervention privée mêlée à une intervention publique, qui permet de traiter les problématiques d'intégration paysagère du village dans un contexte de vues ouvertes remarquables sur le « grand paysage » viticole et l'estuaire, mais aussi le contexte patrimonial du village.

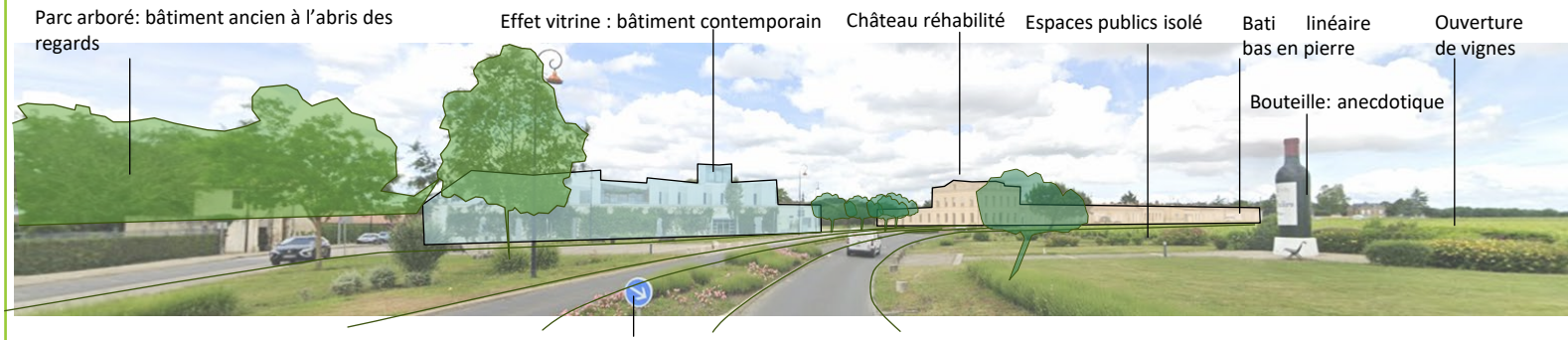
1/ Vue depuis la « route paysage » que constitue la D2.




2/ Vue rapprochée



3/ Vue depuis la D2 comme « route paysage », avec effet de vitrine du château.




**Recommandations:**

Accompagnement de la séquence paysagère d'entrée de ville autour de la D2:

1/ → Perception de l'entrée de ville en approche dans le « grand paysage ». Insertion des volumes et gabarit des bâtiments en ligne visuelle fine (hauteur, volume, aspect), en équilibre avec les parcs arborés.

2/ → Effet vitrine des châteaux. Par leur volume, leur situation et leur architecture, les châteaux constituent un élément de paysage de la silhouette urbaine et un élément architectural marquant à l'échelle des espaces publics. Être vigilant sur leur inscription dans le paysage.

3/ → Les espaces sont « jardinés » : vignes, parcs de châteaux, espaces publics plantés en accompagnement de la D2

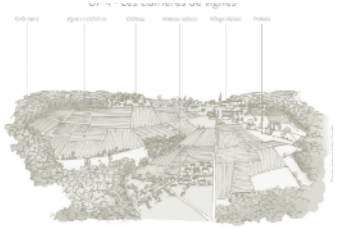
- Espace paysager en terre-plein central végétalisé et planté au niveau des bas-côtés
- Espace public planté mais très « dilaté » et peu appropriable en termes d'usages

# LES TERRASSES VITICOLES

Saint-Julien-Beychevelle
Saint-Seurin-de-Cadourne
Saint-Yzans-de-Médoc
Saint-Christoly-Médoc

## Paysage et urbanisation: maîtriser l'étalement urbain

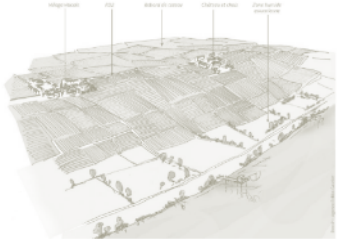
UP4 - Les clairières de vignes



UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



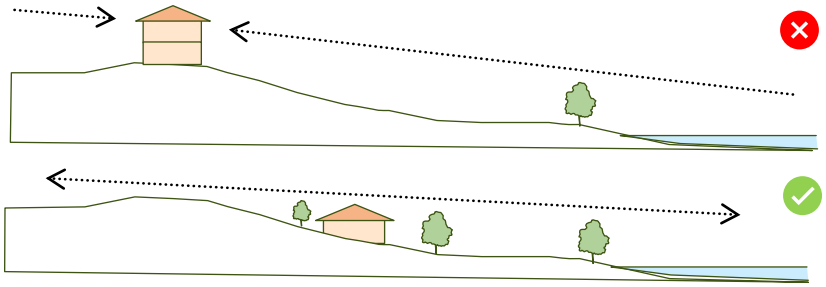
1/ Saint-Seurin-de-Cardoune : chais stockage et arrières techniques en bord de route à intégrer



2/ Fermeture des vues sur l'estuaire: éviter la privatisation du paysage



Eviter les constructions en sommet de relief



3/ Hameaux et murs aveugles: des bâtiments de stockage dans les boisements, des châteaux discrets et habitants absents



Des hameaux « sans façades », anonymes. Cardoune est un hameau « privé », 2 propriétaires viticulteurs se partagent les constructions de ce hameau.

**Recommandations:**

1/ → Implantations anciennes: améliorer l'intégration avec des murs bas

→ Implantation nouvelles ou extension:

**Eviter l'implantation des éléments techniques et de stockage visuellement au premier plan (augmente la pollution visuelle). Privilégier une implantation à l'arrière.**

Dans tous les cas, prévoir d'intégrer les constructions dans le volume et les teintes des constructions anciennes les plus proches en traitant les interfaces visuelles et limites (murs bas teinte pierre ou écran de végétation, hauteur 1 m maximum).

2/ → Eviter le mitage des grandes vues ouvertes sur le paysage de l'estuaire. Privilégier les constructions à mi-pente, sous la ligne d'horizon.

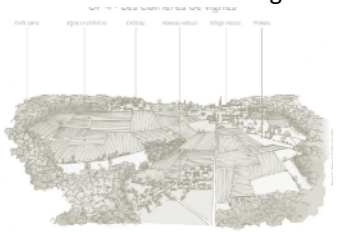
3/ → Une amélioration de la façade serait souhaitable pour caractériser une identité visuelle dans le paysage, en lien avec l'appartenance à un château.
Mettre en valeur l'intégration paysagère avec des arbres et haies d'essences locale.

Par ailleurs, il serait nécessaire d'améliorer l'effet d'entrée dans le hameau avec le traitement des espaces publics: alignement d'arbres, sécurisation des traversées de bourg.

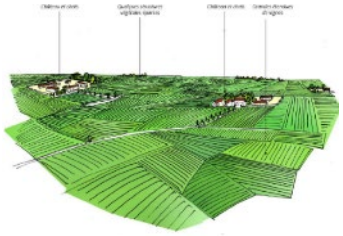
# LES TERRASSES VITICOLES



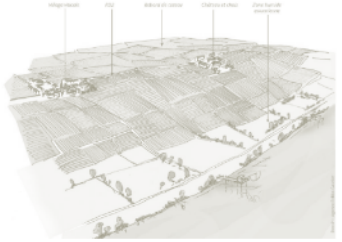
UP4 - Les clairières de vignes



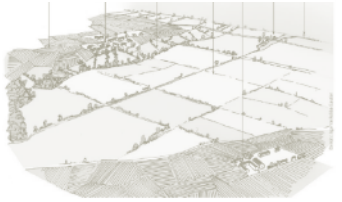
UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



Le traitement des espaces publics et des entrées de villages

1/ Croix : petit patrimoine à la croisée des chemins



2/ Construction dans la forêt



3/ Entre mur et clôture: les limites



4/ Délaissés: Entre ville et campagne. Quelle qualité d'espaces publics pour quelle densité urbaine ?



**Recommandations:**

1/ et 2/
Donner à lire le paysage et ses signaux: la croix au niveau du carrefour, améliorer les effets de seuils : passage de la vigne à la forêt, repérer et valoriser les arbres remarquables. Renforcer les composantes paysagères en lien avec la trame verte et bleue des boisements relictuels (ici Saint-Julien-de-Beychevelle). Plantations d'arbres diversifiés pour renforcer et renouveler les boisements existants.

3/ Eviter les barrières visuelles:
Préconisation: soit mur en pierre bas, hauteur 1 m maximum avec couvertine ou pas de clôture du tout (vue ouverte sur les vignes.

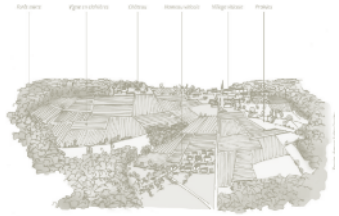
4/ Les espaces publics: le caractère frustre (grave seule) et polyvalent en termes d'usage est à garder pour ne pas traiter de manière trop urbaine cet espace libre.
En revanche : définir une « épaisseur paysagère » dans le traitement des limites avec les bâtiments, dans laquelle intégrer : biodiversité, ombrage, point d'eau, banc, boite à livre. Délimiter quelques espaces sans voiture.

*-> Voir en annexe: traitement des clôtures en centre ancien, fiche CAUE de la Gironde.*

# LES TERRASSES VITICOLES



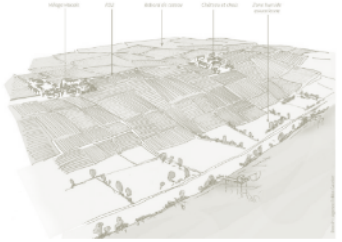
UP4 - Les clairières de vignes



UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



1/ Les friches urbaines: des espaces à valoriser en priorité



2/ Les limites et leur qualité paysagère: des espaces à accompagner



Délaissés et transition entre village et campagne
Quelle qualité d'espaces publics pour quelle identité?









**Séquences**
- Paysage urbain

**Recommandations:**
L'objectif est la valorisation des zones urbaines par les mobilités ainsi que par l'amélioration des mobilités et de la nature en ville (trame verte et bleue), la valorisation paysagère et environnementale des friches et espaces libres.
Les espaces publics ou privés laissés libre de construction seront traités à minima en lien avec :

- Les vues sur le paysage environnant depuis l'intérieur de la ville seront maintenues: vue sur l'église, vue sur la forêt, les vignes, les prairies, les rivières

- Les continuités paysagère: alignement d'arbres, surfaces végétalisées seront maintenues et complétées

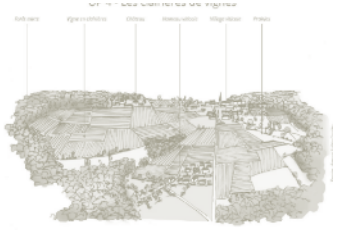
- L'accessibilité et les continuités douces (piétons, vélos) seront valorisées et traitées en lien avec les élèments structurant le paysage pour favoriser leur intégration).

- Le dents creuses ou espaces libres seront traités en lien avec le contexte proche en termes de qualité de limite, en lien avec l'architecture locale en pierre et avec l'esprit de valoriser et augmenter les surfaces et les volumes de végétation en place.

# LES TERRASSES VITICOLES



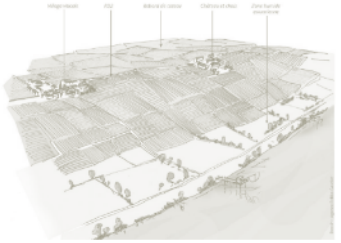
UP4 - Les clairières de vignes



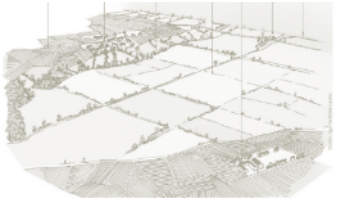
UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly

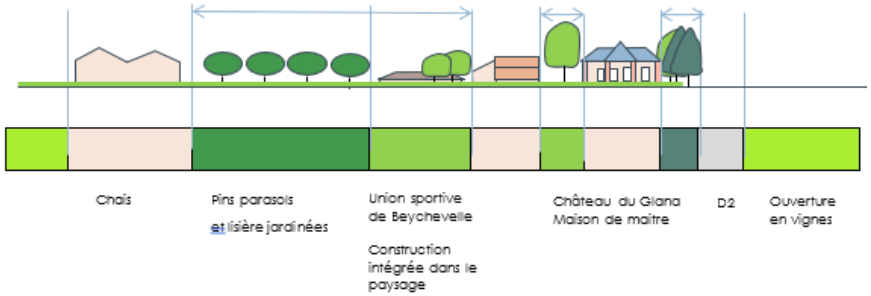


**Exemple de « motif » dans le paysage : le château du Glana**



*Photo google mai 2022*

L'exemple du château Glana montre l'effet vitrine d'un château, avec son « motif » d'intégration paysagère :




Le « motif d'intégration paysagère » repose sur la proportion entre espace végétalisé et espaces bâti, dans une proportion équilibrée de l'ordre de 50% pour le couvert végétal et de 50% pour les espaces bâtis.

La répartition et la proportion des espaces végétalisés et construits est importante pour la perception harmonieuse de l'ensemble :

Le château est visible au premier plan, depuis la route.

On distingue une alternance d'espaces végétalisées et d'espaces bâtis, sous forme de « bandes » ou d'espace de transition végétalisé.

**Les chais sont situés à l'arrière de la route, et accessible par une voie secondaire**



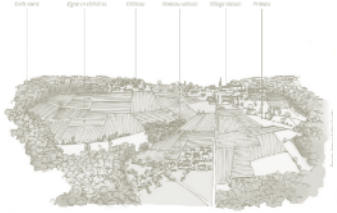
**Recommandations:**

Effet vitrine :
Façade du château
Portail d'entrée et éléments de clôture
Parc d'agrément
Parties techniques et de production
Bâtiments de production : les chais
Bâtiments techniques : stockage des machines dans des bâtiments abrités ou non.
Equipements techniques : station d'épuration, traitements des effluents
Déchets de fonctionnements : certains espaces, plus ou moins à l'abris des regards, se trouvent sur les arrières des parties techniques, parfois entre vignes marais.
Il faut veiller à intégrer ces éléments dans le paysage et dans le site car au-delà de la pollution visuelle, cela peut générer des pollutions olfactives, des pollutions environnementales.
Ces lieux au fonctionnement et la gestion

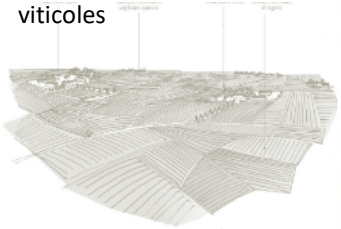
# LES BORDS DE L'ESTUAIRE

## Les ports, des entités à part dans le paysage

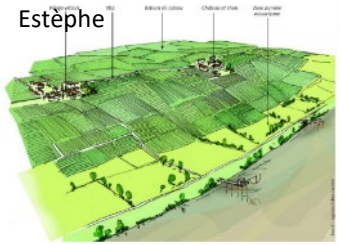
UP4 - Les clairières de vignes



UP 5 - Les terrasses viticoles



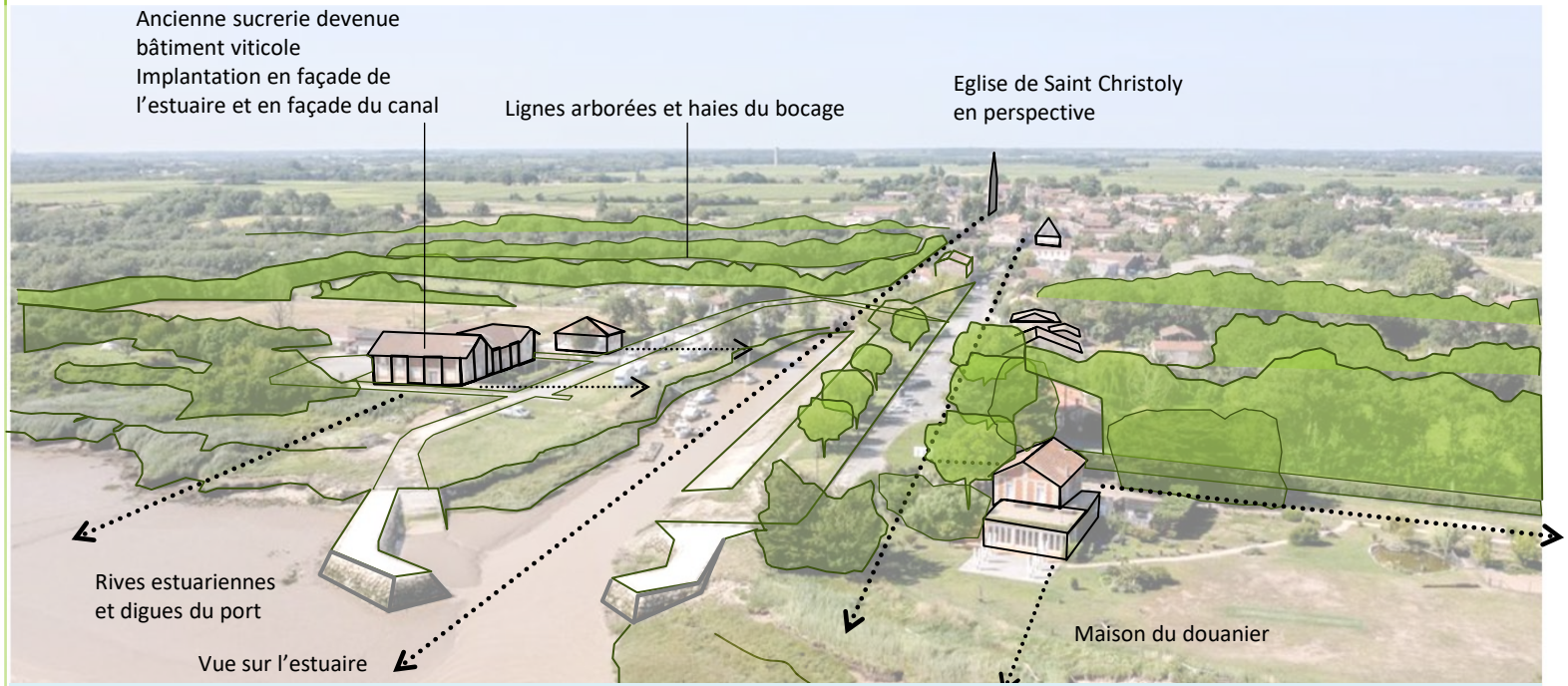
UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



**Exemple de structuration du port de Saint-Christoly: architecture, patrimoine, et mise en perspective en lien avec le paysage bocager et le village**




**Recommandations:**

→ Valoriser l'implantation de l'architecture et la structuration du port dans le grand paysage : l'estuaire, le chenal, le village et le bocage, qui s'organisent de manière très structurée et délimitée.

Architecture de l'ancienne sucrerie devenue bâtiment viticole, en façade du canal



Implantation traditionnelle des constructions en « façade » de l'estuaire, c'est-à-dire en regard de lui, ou bien en « façade » du chenal.

Vue sur l'église en arrivant du port: le bocage et mur en pierre à gauche (sud) et maison de maître en pierre à droite (photo ci-contre)

Conserver l'alignement des arbres du port et la perspective sur l'église

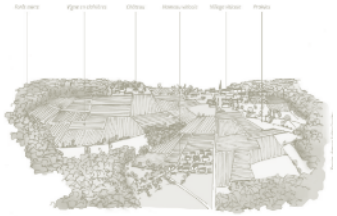


Conserver les liens avec le bocage et les murets bas en pierre

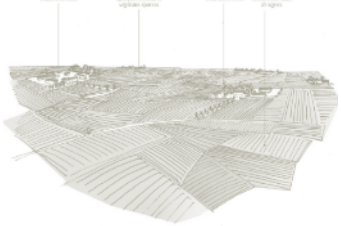


# LES BORDS DE L'ESTUAIRE

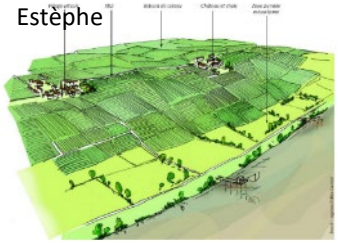
UP4 - Les clairières de vignes



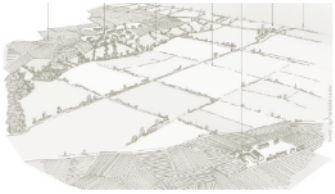
UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



Port et chenal de By

1/ Les espaces ouverts du port







2/ La façade du port tourné vers le canal



## Les ports, des entités à part dans le paysage

**Recommandations:**

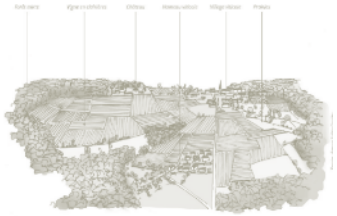
Protéger et valoriser les éléments caractéristiques du port:

1/ Des espaces ouverts sur le paysage estuarien.
- Les arbres remarquables ponctuels et alignement à protéger
- Prairies complétées de quelques mobiliers.
Une sobriété à garder dans les aménagements.
- Quelques cheminements doux et départ de randonnées, à valoriser
- Une rive plus sauvage au sud, moins artificialisée, avec la flore locale

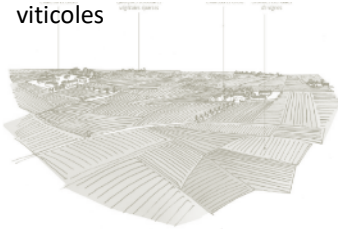
2/ L'unique front bâti, clairement délimité avec la lisière boisée en arrière, et l'effet de façade tourné vers le canal.
Constructions en rez-de-chaussée.

# LES BORDS DE L'ESTUAIRE

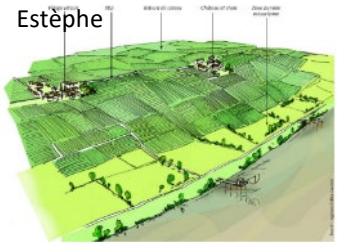
UP4 - Les clairières de vignes



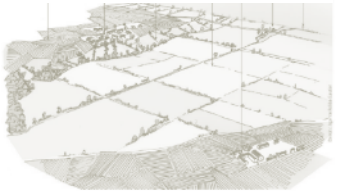
UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



**Un ouvrage va renforcer la protection des personnes et des biens**

- Digue et quais à l'embouchure du canal de la maréchale



- Valoriser et protéger les espaces en bord d'estuaire





- L'architecture locale peu lisible ou abimée





- La signalétique à harmoniser






- Traitement de mur et clôture à améliorer



## Les ports : des espaces à part dans le paysage

**Séquence paysagère:**

-> Vues remarquables sur le grand paysage: l'estuaire
-> Le marais et ses limites: entretien et vigilance
-> Les vues, cadrage et les ouvertures du paysage:

**Risque inondation**

Les ports sont soumis au risque inondation
Le paysage du port va changer.
Des ouvrages de protection (mur béton en « L ») contre les inondations sont planifiés pour la fin de l'année 2024.

**Le petit patrimoine , l'architecture**

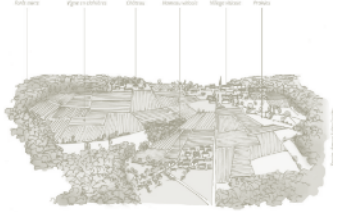
→ croix, ponts, murs… sont des signaux à valoriser et à conserver
Ce sont des éléments fonctionnels et des marqueurs qualifiant du paysage (repérage, délimitation des espaces).
Les murs semblent abimés et non harmonisés.
La maison du château Loudenne (Saint-Yzans-de-médoc) à l'entrée du port de la Maréchale apparait comme un signal.
→ Au niveau du port, quelques architectures de maison en pierre apparaissent, sans montrer une typicité particulière vis-à-vis du lieu.

**Recommandations: un espace à découvrir et à valoriser**

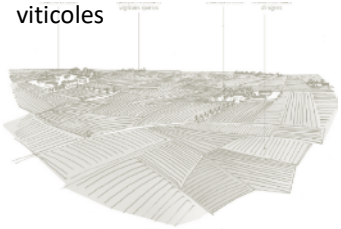
La signalétique n'est pas harmonisée, il n'y a pas de cohérence d'ensemble.
Une vigilance générale sur ces espaces à l'écart que sont les ports. Ils sont une fenêtre sur le paysage de l'estuaire et un lien entre l'estuaire et l'intérieur des terres. Ils auraient un rôle emblématique à jouer.
Un lieu avec du potentiel mais qui semble un peu désuet en termes d'usage et d'espaces publics.

# LES BORDS DE L'ESTUAIRE

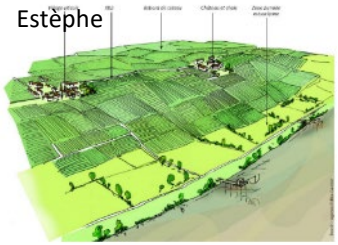
UP4 - Les clairières de vignes



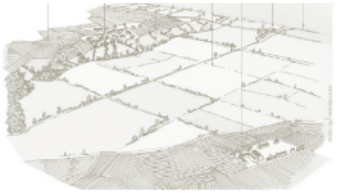
UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



1/ Séquence d'arrivée sur Beychevelle




2/ Effet de seuil: entrée et traversée du marais







## Le marais jardiné

**Séquence de paysage:**

- Points de vue depuis la route départementale D2
- Vues ouvertes remarquables sur le grand paysage à valoriser: vignes depuis le marais, système bocager, bord d'estuaire .
- Les zones de marais sont des espaces très diversifié dans leur forme: canal, Jalles, fossés, marais asséché, marais inondable, marais mouillé, zones humides …

Les marais constituent souvent un premier plan ou un arrière-plan du paysage viticole: ils en sont le pendant.

**Recommandations:**

1/ Les vues ouvertes sur le grand paysage sont à conserver et valoriser

→ Les « effets vitrines » des châteaux est très visible depuis la D2.

→ Les aménagements pourraient être valorisés sur la route elle-même: aménagements paysagers et de sécurité.

→ Les châteaux sont aussi visibles depuis le marais: intégration visuelle et paysagère des bâtiments techniques, levées de terre à végétaliser ( plantes locales).

2/ Les effets de seuils et la traversée du marais

→ Conserver et valoriser les éléments patrimoniaux en lien avec le fonctionnement du marais et la gestion de l'eau: les réseaux de fossés, les passages et retenues d'eau, les écluses…

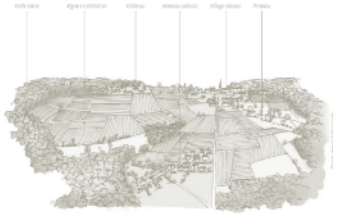
→ Conserver et valoriser les « effets de seuils » des entrées dans le marais, et les espaces de transition:

- Passages: les ponts, pontets, passerelles
- Lisières: bocage, haies, alignement d'arbres

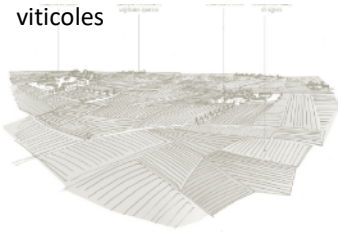
→ Comprendre, expliquer, protéger les marais: entre les histoires liées à l'imaginaire et l'inconscient collectif, se trouve aussi une réalité avec des milieux sensibles et une grande biodiversité.

# LES BORDS DE L'ESTUAIRE

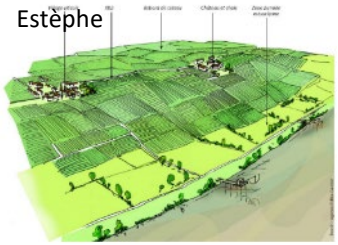
UP4 - Les clairières de vignes



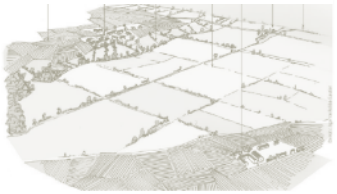
UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly

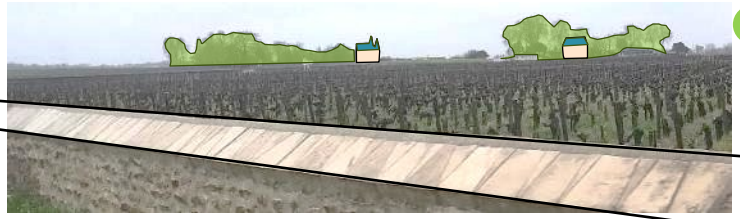


1/ Vues ouvertes sur le « grand paysage » à conserver :

Saint-Julien-Beychevelle : mur, vignes et vue sur l'estuaire



Vue ouverte : premier plan : murs en pierre de faible hauteur,
arrière-plan: motif ponctuel : châteaux avec boisements



Vue ouverte: vignes avec lisière de boisements de feuillus en fond



Entée de village de Saint-Julien-Beychevelle
Vue ouverte: depuis la D2, les repères verticaux: le château d'eau et l'église



2/ Entrée de village de Saint-Julien-Beychevelle
Intégration des constructions à améliorer, vue sur l'église à valoriser



## Vues ouvertes en plateau et effet belvédères

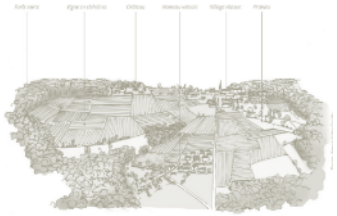
**Séquence de paysage:**
- Points de vue depuis la route départementale D2
- Vues ouvertes remarquables sur le grand paysage à valoriser: vignes, marais estuaire
- Vues sur les châteaux viticoles et leur « effet vitrine »
- Les espaces « jardinés » : vignes, marais, boisements.
- Points de vue depuis le marais sur l'estuaire, les vignes, les châteaux.

**Recommandations:**
1/ Les vues ouvertes sur le grand paysage sont à conserver et valoriser
→ Les « effets vitrines » des châteaux est très visible depuis la D2. Ils sont tous différents.
→ Les aménagements pourraient être valorisés sur la route elle-même: aménagements paysagers et de sécurité.
→ Les châteaux sont aussi visibles depuis le marais: intégration visuelle et paysagère des bâtiments techniques, levées de terre à végétaliser ( plantes locales).

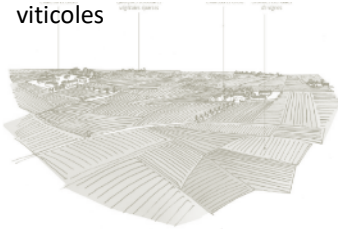
2/ En entrée de ville:
→ Les constructions, entrepôts de stockage et les murs pignons doivent être intégré dans le site:
- Traitement des matériaux et ton pierre calcaire
- Traitement de la limite: murets bas en pierre ou haies basses (de hauteur 1m, correspondant à la hauteur d'un rang de vignes, pour diminuer l'impact visuel
- Renforcement des parcs et masse boisées « d'un seul tenant »
- Conserver les vues dégagées sur l'église et les points verticaux (château d'eau, moulins, tours…)

# LES BORDS DE L'ESTUAIRE

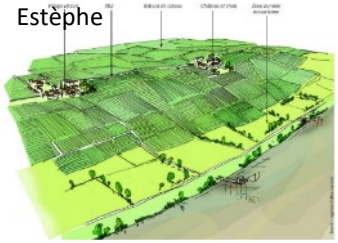
UP4 - Les clairières de vignes



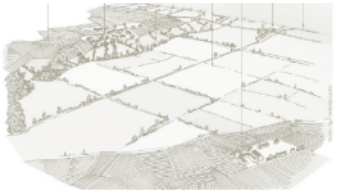
UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



1/ → Les « effets vitrines » des châteaux
Château Beychevelle: Séquence de traversée depuis la D2



Château Beychevelle:
L'image du château 18ème et son cuvier moderne mis en avant





Les installations, bâtiments et limites de château sont parfois visibles de loin dans un paysage de vignes ou de marais, très ouverts



Château du Glana



2/ Château Ducru Beaucaillou



## Les châteaux, une image de marque dans le paysage

**Séquence de paysage:**
- Points de vue depuis la route départementale D2
- Vues ouvertes remarquables sur le grand paysage à valoriser: vignes, marais estuaire
- Vues sur les châteaux viticoles et leur « effet vitrine »
- Les espaces « jardinés » : vignes, marais, boisements.
- Points de vue depuis le marais sur l'estuaire, les vignes, les châteaux.

**Recommandations:**
1/ → Les « effets vitrines » des châteaux est très visible depuis la D2. Ils sont tous différents.

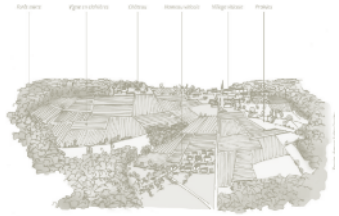
→ Les aménagements pourraient être valorisés sur la route elle-même: aménagements paysagers et de sécurité.

2/ → Les châteaux sont aussi visibles depuis le marais: intégration visuelle et paysagère des bâtiments techniques et des levées de terre à végétaliser ( plantes locales).
Les boisements et limites paysagères sont à surveiller (état phytosanitaire) à renouveler et conforter.

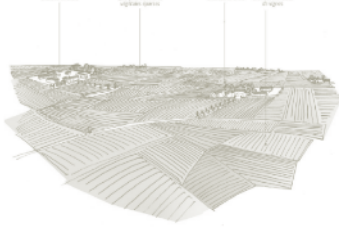
# LES VIGNES ET MARAIS ESTUARIENS

## Les châteaux et leur domaine, des « motifs de paysage »

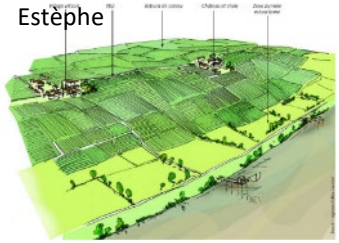
UP4 - Les clairières de vignes



UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly

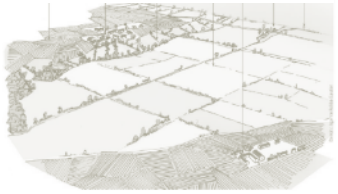
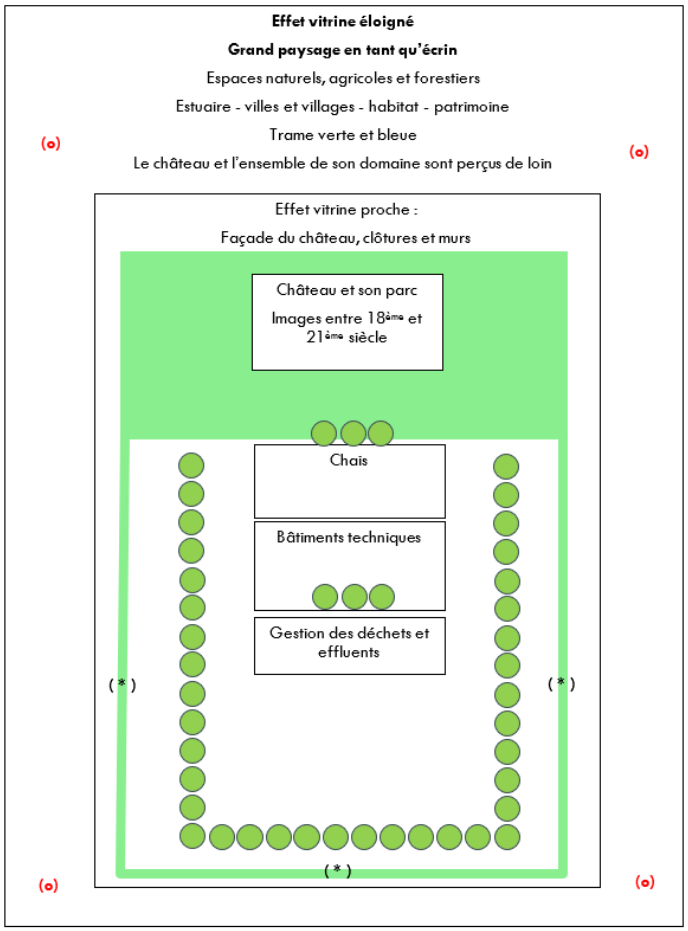


**Schéma de principe d'insertion paysagère d'un domaine viticole**




Intégration paysagère :

(*) **Transition :** Une transition paysagère entre les espaces de différentes nature est souhaitable pour le maintien de la qualité paysagère du secteur.

Outre l'harmonie de forme, de couleur et de matériaux entre ancien et moderne à l'intérieur du domaine viticole, avec un effet « signature » c'est aussi sur la relation avec les espaces extérieurs qu'il faut être vigilant, avec les éléments du « grand paysage » et termes de nuisances potentielles avec les habitations les plus proches en particulier.

L'intégration paysagère peut être réalisée au moyen d'un écrin arboré et planté mettant en valeur la trame verte et bleue, les éléments paysagers et le petit patrimoine proche : mur, clôture, pontet, espaces bâtis, angle de vue

**(o) Eléments isolés : les éléments techniques ou patrimoniaux dans l'enceinte domaine doivent idéalement bénéficier d'un traitement d'intégration paysagère, environnementale, sonore, olfactif en fonction du contexte et en lien avec le grand paysage.**

**Constat général de départ :**

Les châteaux et leur domaine viticole (vignes, patrimoine construit et paysager) constituent autant de motifs dans le grand paysage des terrasses viticoles et des bords de l'estuaire.

Les châteaux: différentes formes d'appropriation de l'espace, mais toujours un avec un « effet vitrine ».

**Recommandations:**

**Valoriser les domaines viticoles par leur inscription dans le paysage et l'environnement**

**→ Se référer au schéma de principe d'insertion paysagère d'un domaine viticole**

**→ L'essentiel est de bien respecter le contexte paysager, à intégrer plusieurs échelles.**

- Le grand paysage et l'unité paysagère
- L'échelle de l'entrée de ville

Le principe de base constaté pour une bonne intégration est le respect d'une proportion harmonieuse entre les volume bâtis et le volume planté (parc arboré pour l'insertion paysagère).

**→ Composition schématique des éléments de domaine à valoriser dans le paysage:**

- « Effet vitrine »
- Façade du château
- Portail d'entrée et éléments de clôture
- Parc d'agrément
- Parties techniques et de production
- Bâtiments de production : les chais
- Bâtiments techniques : stockage des machines dans des bâtiments abrités ou non.

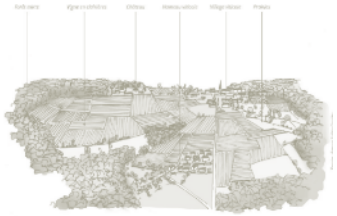
→ Equipements techniques à intégrer dans le paysage: Station d'épuration, traitements des effluents

- Déchets de fonctionnements : certains espaces, plus ou moins à l'abris des regards, se trouvent sur les arrières des parties techniques, parfois entre vignes marais.

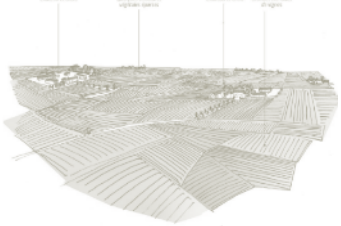
# LES TERRASSES VITICOLES

## Les châteaux et leur domaine, des « motifs de paysage »

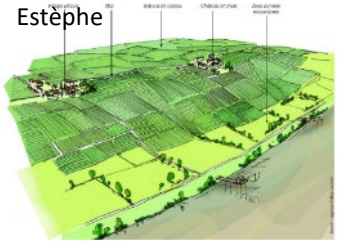
UP4 - Les clairières de vignes



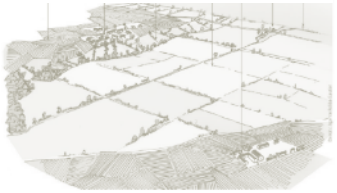
UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



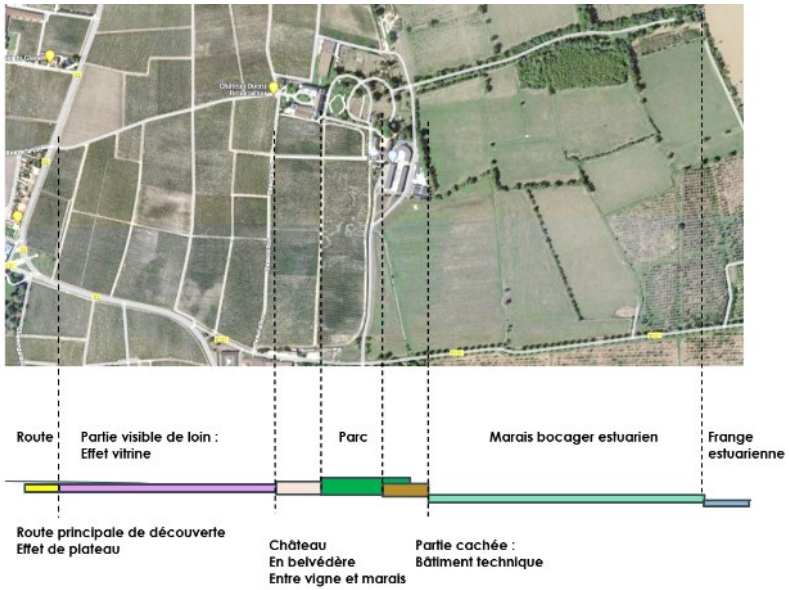
UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



Exemple 1 : château Ducru Beaucaillou

Vue de loin, dans le « grand paysage » de vignes






Exemple 2: Château Loudenne: une exception dans le paysage




**Recommandations:**

**Valoriser les domaines viticoles par leur inscription dans le paysage et l'environnement**

**→ Se référer au schéma de principe d'insertion paysagère d'un domaine viticole**

**→ L'essentiel est de bien respecter le contexte paysager, à intégrer plusieurs échelles.**

- Le grand paysage et l'unité paysagère
- L'échelle de l'entrée de ville

Le principe de base constaté pour une bonne intégration est le respect d'une proportion harmonieuse entre les volume bâtis et le volume planté (parc arboré pour l'insertion paysagère).

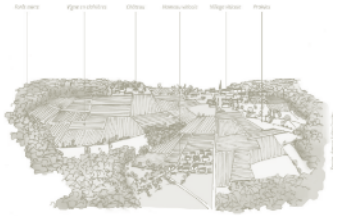
**→ Composition schématique des éléments de domaine à valoriser dans le paysage:**

- « Effet vitrine »
- Façade du château
- Portail d'entrée et éléments de clôture
- Parc d'agrément
- Parties techniques et de production
- Bâtiments de production : les chais
- Bâtiments techniques : stockage des machines dans des bâtiments abrités ou non.

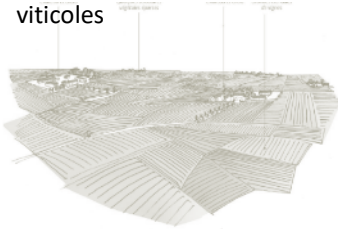
→ Equipements techniques à intégrer dans le paysage:
Station d'épuration, traitements des effluents
- Déchets de fonctionnements : certains espaces, plus ou moins à l'abris des regards, se trouvent sur les arrières des parties techniques, parfois entre vignes marais.

# LES BORDS DE L'ESTUAIRE

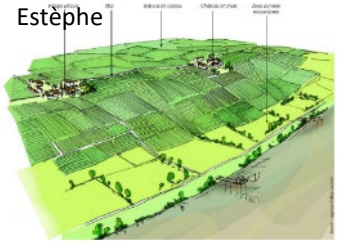
UP4 - Les clairières de vignes



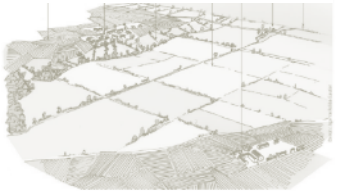
UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



1/ Des châteaux imposent leur silhouette des villages





Au-delà du château, le patrimoine bâti et paysager liée à l'activité agricole doit s'intégrer dans le contexte des bourgs en zone urbaine



Beychevelle: contexte de bâti et d'anciens chais au milieu du village: architecture traditionnelle basse

2/ Château Beychevelle: exemple d'une serre abandonnée à réhabiliter



## Les châteaux, une image de marque: Limites entre ville et campagne

**Séquence de paysage:**

Les châteaux viticoles ont un lien étroit avec la ville, au-delà de leur « effet vitrine ». Le patrimoine bâti et paysager lié à l'activité agricole est important en zone urbaine, les châteaux ont une emprise importante sur les villes et villages.

**Recommandations:**

1/ Les liens avec la ville sont étroits. Les châteaux ont une empreinte, voir emprise importante sur la ville. Cela représente souvent une grosse moitié voir l'intégralité des bâtiments dans les villages. Une vigilance est à observer quant à l'inscription architecturale et urbaine des bâtiments viticoles:

- Volumes de bâtiments
- Hauteur des bâtiments
- Aspect et matériaux
- Les clôtures, murs traditionnels: pierre, ferronnerie…

Les éléments construits doivent être conservés pour garder l'identité du bourg, ou réhabilité à l'identique: aspect des matériaux, implantation et volumétrie, traitement du rapport à la rue.

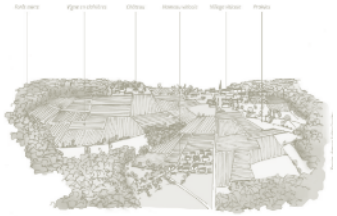
Les préconisations des bourg et village traditionnels du CAUE (en annexe) sont à observer.

→ Voir les préconisations du CAUE sur les clôtures en centre (en annexe).

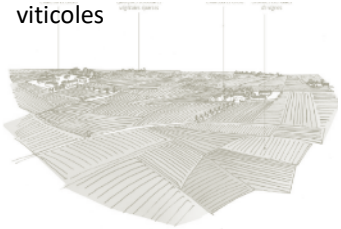
2/ Le traitement des limites construites avec les espaces agricoles, pour le patrimoine bâti ancien comme pour les constructions récentes doit être traité. En termes d'image, les bâtiments délaissés ont un impact négatif. Si aucune réhabilitation, proche des volumes de l'existant, n'est réalisée, Il est nécessaire de les traiter à minima avec des écrans paysagers.

# LES BORDS DE L'ESTUAIRE

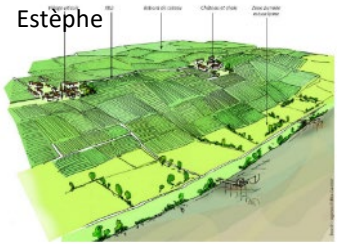
UP4 - Les clairières de vignes



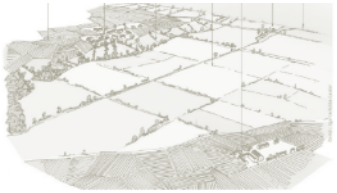
UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



**Les bords de l'estuaire: des espaces diversifiés à valoriser**



<- Carrelet en bord d'estuaire



Perspective sur le château de Beychevelle et alignement d'arbres: un aménagement volontariste



<- Clôture et alignement d'arbres

Plantation d'arbres avec haies





<- Pontet et mur en pierre

Passage privé, bornes pierre





<- Digue et quai en pierre

Ecluse sur le canal





<- Architecture, passerelle du canal

Haies bocagères



## Le marais et les bords de l'estuaire et le petit patrimoine

**Recommandations:**

→ La valorisation du petit patrimoine (liste non exhasutive) et des éléments significatifs du paysage non protégé qui participent, à une petite ou une grande échelle, aux spécificités du paysage traversé:
Croix - Ponts - Murs - Clôtures - Ecluses - Carrelets – Digues - Bornes en pierre - Quais des ports
Ce sont souvent des éléments fonctionnels et des marqueurs qualifiant du paysage : repérage, délimitation spatiale, construction ou ouvrage, gestion hydraulique, ouvrage de protection.

→ Poursuivre la gestion éco-paysagères des sites
→ Les espaces sont « jardinés » : arbres, haies
→ Les pâturages : maintiennent les espaces bocagers et les prairies
→ Le patrimoine hydraulique, les écluses, les canaux, les ouvrages de défense et de régulations très importants pour le fonctionnement et l'entretien du paysage

Découverte en entretien des sites:
→ Aménagement des continuités en bord d'estuaires et des boucles de découvertes

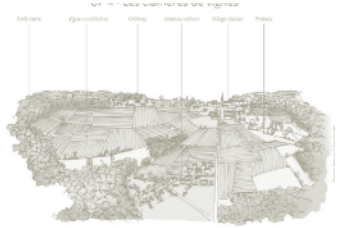
Les sentiers de randonnées et la découverte du paysage: panneau d'information sur le port de Beychevelle



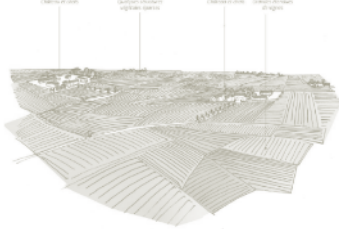
# LES VIGNES ET LE MARAIS ESTUARIENS

## Des espaces de transitions à gérer … entre vignes et marais

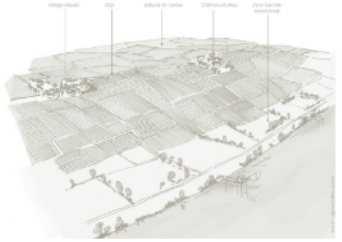
UP4 - Les clairières de vignes



UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



**1/ Les constructions**

- Implantations agricoles en lien avec le paysage et l'environnement



- Implantations anciennes à valoriser dans le paysage et l'environnement



**2/ Des espaces ouverts, entretenus et gérés dans le marais à valoriser**



Des limites en haies à préserver



Petit patrimoine



Des canaux et rivières entretenus, végétation de marais et ripisylves





**Séquence paysagère:**

-> Conditionnée par le point de vue, depuis la route
-> La question des limites entre les espaces
-> Les éléments de patrimoine et de petit patrimoine
-> Vues remarquables sur le grand paysage: marais et système bocager
-> Le marais et ses limites: entretien et vigilance

**Le petit patrimoine**

Croix, ponts, murs, bornes, fontaines …
Ce sont souvent des éléments fonctionnels et des marqueurs qualifiant du paysage (repérage, délimitation de limites).
-> Réseaux de cheminements à préserver

**La gestion des sites:**

-> une structuration du paysage volontariste
-> Les espaces sont « jardinés » et entretenus:
Les haies, marais, les parcs et boisements…
-> patrimoine hydraulique, les écluses, les canaux, les ouvrages de défense et de régulations très important pour le fonctionnement et l'entretien du paysage

**Recommandations:**

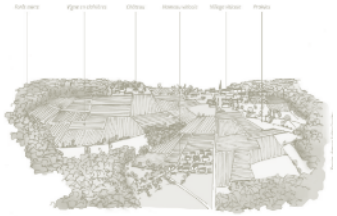
1/ Conserver les bâtiments anciens traditionnels: en longueur, avec des espaces ouverts, en lien avec les pâturages. Valoriser et améliorer les constructions anciennes: insertion photovoltaïque à réfléchir.

2/ L'activité agricole permet le maintien d'un paysage ouvert (pâturage, bocage) et entretenu, et la protection des milieux humides : habitat faune et flore sensibles.

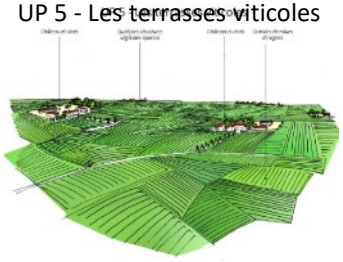
# LES TERRASSES VITICOLES

## Les châteaux et leur domaine, des « motifs de paysage »

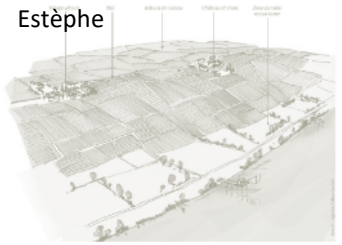
UP4 - Les clairières de vignes



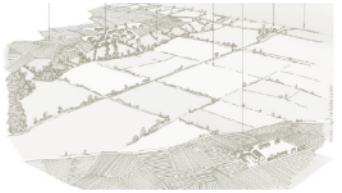
UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



**Exemple 4 - « motif paysager» et d' « effet vitrine »lisible dans le paysage: l'exemple du château Glana**

Les photos du domaine à différentes période, montre la pérennité et la tenue d'une certaine image des « motifs » dans le temps

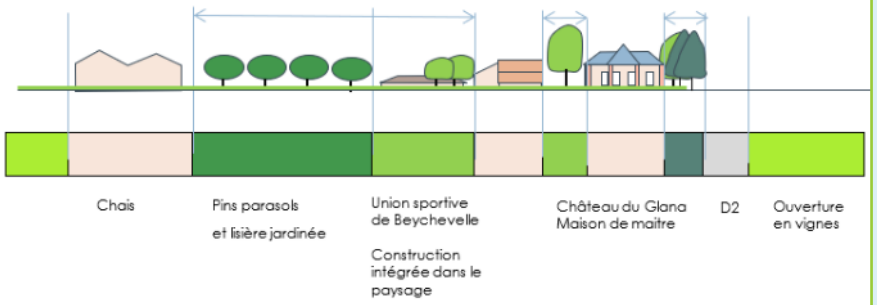


*Photo google mai 2014*



*Photo google mai 2022*

L'exemple du château Glana montre l'effet vitrine d'un château, avec son « motif » d'intégration paysagère :




L'intégration paysagère » repose sur la proportion entre espace végétalisé et espaces bâti, dans une proportion équilibrée de l'ordre de 50% pour le couvert végétal et de 50% pour les espaces bâtis.

L'architecture est un élément en soi de la façade et du paysage, participant à l'effet vitrine perçu depuis la D2.



**Recommandations:**

**Valoriser les domaines viticoles par leur inscription dans le paysage et l'environnement**

**→ Se référer au schéma de principe d'insertion paysagère d'un domaine viticole**

**→ L'essentiel est de bien respecter le contexte paysager, à intégrer plusieurs échelles.**

- Le grand paysage et l'unité paysagère
- L'échelle de l'entrée de ville

Le principe de base constaté pour une bonne intégration est le respect d'une proportion harmonieuse entre les volume bâtis et le volume planté (parc arboré pour l'insertion paysagère).

**→ Composition schématique des éléments de domaine à valoriser dans le paysage:**

- « Effet vitrine »
- Façade du château
- Portail d'entrée et éléments de clôture
- Parc d'agrément
- Parties techniques et de production
- Bâtiments de production : les chais
- Bâtiments techniques : stockage des machines dans des bâtiments abrités ou non.

→ Equipements techniques à intégrer dans le paysage:

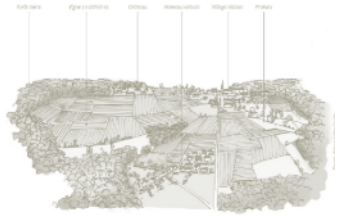
Station d'épuration, traitements des effluents

- Déchets de fonctionnements : certains espaces, plus ou moins à l'abris des regards, se trouvent sur les arrières des parties techniques, parfois entre vignes marais.

# LES TERRASSES VITICOLES



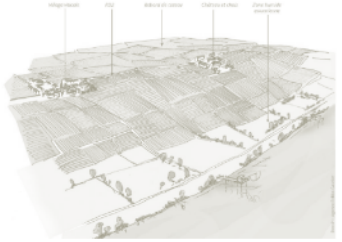
UP4 - Les clairières de vignes



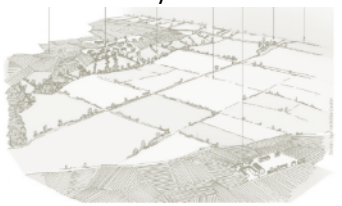
UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



## 1/ L'évolution du paysage

Vue sur la silhouette du bourg de Saint-Christoly-Médoc et son église depuis les vignes



En point haut des vignes absentes. quel devenir?



## 2/ Les entrée de village à l'abandon:

Entrée de ville par la D2, les murs du château Lavallière



Arrivée depuis la rue de l'église, ruines en pierre et espace boisé



**Recommandations:**

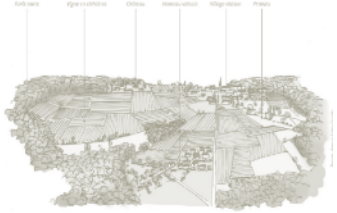
1/ L'évolution du grand paysage:
Les changements se font sentir avec l'arrachage localisé de vignes.
L'enjeu est de maintenir un paysage ouvert avec des vues sur les villages et le lointain, lorsque c'est possible, pour éviter une fermeture du paysage, notamment sur les hauteurs.
Agriculture avec plantations basse: engrais vert, rotation de culture, prairie mellifère pour production de miel, ou encore prairie de fauche.
Les solutions s'adaptent sur le terrain, dans l'esprit d'un éco paysage, avec l'idée d'une certaine rentabilité économique attendue, mais aussi d'une qualité paysagère souhaitable.

2/ Les entrées de village à l'abandon:
Des pans entiers de constructions sont abandonnés. Il serait nécessaire de faire un état des lieux de ce patrimoine, pour déterminer le niveau de priorité :
- entre abandon transitoire et état de ruine avéré,
- Le positionnement : en entrée de bourg ou en cœur de village, et la perception des lieux

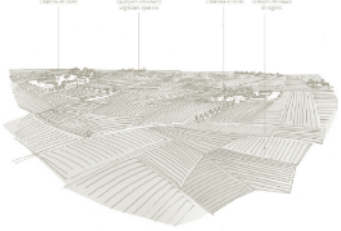
# LES BORDS D'ESTUAIRE

## L'architecture et le patrimoine en lien avec le paysage: quelle identité à défendre ?

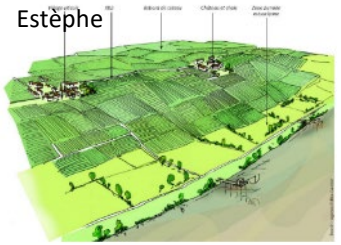
UP4 - Les clairières de vignes



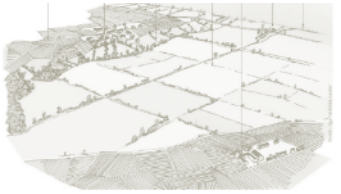
UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



1/ Entrée de ville et traversée de bourg de Saint-Christoly

Arrivée sur l'église par le marais





Une croix peu visible dans un carrefour central

Intégration d'une nouvelle construction à distance d'un mur en pierre





Densité et tissu ancien dans le périmètre de l'église: quelles adaptations ?





2/ Maison de maitre et bâtiments anciens

Maison de maitre volets clôts en plein cœur de bourg



Demeure dans la campagne



3/ Les friches urbaines et délaissés: quel devenir?





**Recommandations:**

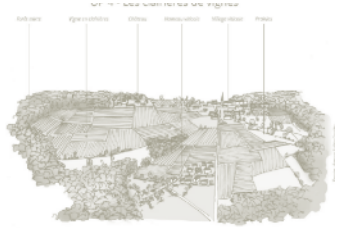
1/ L'évolution du grand paysage:
Les changements se font sentir avec l'arrachage localisé de vignes.
L'enjeu est de maintenir un paysage ouvert avec des vues sur les villages et le lointain, lorsque c'est possible, pour éviter une fermeture du paysage, notamment sur les hauteurs.
Agriculture avec plantations basse: engrais vert, rotation de culture, prairie mellifère pour production de miel, ou encore prairie de fauche.
Les solutions s'adaptent sur le terrain, dans l'esprit d'un éco paysage, avec l'idée d'une certaine rentabilité économique attendue, mais aussi d'une qualité paysagère souhaitable.

2/ Les entrée de village à l'abandon:
Lorsque des pans entiers de constructions sont abandonnés, il est nécessaire de faire un état des lieux du patrimoine, pour déterminer le niveau de priorité :
- entre abandon transitoire et état de ruine avéré,
- Le positionnement : en entrée de bourg ou en cœur de village, et la perception des lieux

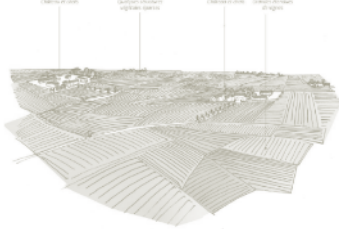
# LES VIGNES ET LE MARAIS ESTUARIENS



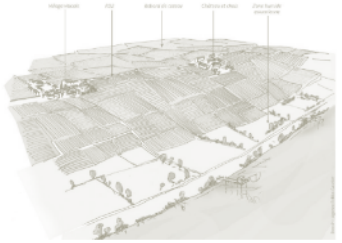
UP4 - Les clairières de vignes



UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



Entrée de bourg d'Ordonnac: maison isolée





Cœur de bourg d'Ordonnac: église et espaces publics





Cœur de bourg de Lussan



Lussan entre vignes et marais




Boisement zone tampon entre vigne et marais

**Les séquences de paysage:**

- Vues ouvertes sur le grand paysage à valoriser (marais)
- Les espaces sont « jardinés

**Recommandations: protéger la structure paysagère et patrimoniale des bourgs:**

Des espaces publics et une structure de bourg assez lâche.

Des implantations anciennes sur des grandes parcelles agricoles.

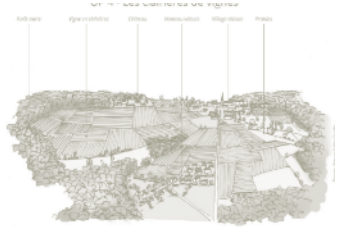
Des ensembles patrimoniaux avec des « espaces libres » correspondant à des lieux de rassemblement dans les villages.

Ces espaces libres entre les maisons correspondent à des lieux de vie dans les villages, des espaces entre les bâtiments agricoles.

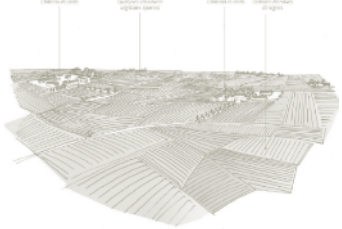
# LES VIGNES ET LE MARAIS ESTUARIENS

## Des espaces de transitions à gérer … entre vignes et marais

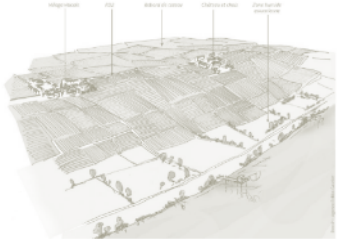
UP4 - Les clairières de vignes



UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



1/ Zone d'expansion des crues: en aval

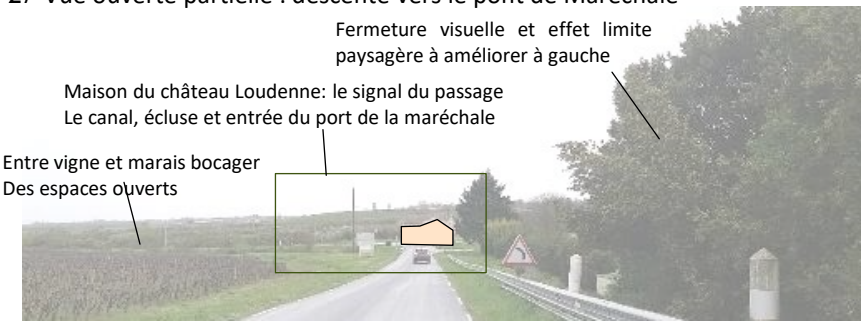


Les structure en « casiers » inondables en amont.
Les arbres et haies bocagères disparaissent et seraient à conserver





2/ Vue ouverte partielle : descente vers le pont de Maréchale




Pont de Maréchale, et maison d'éclusier sur la commune de Saint-Yzan



Le pont du canal de la maréchale et son écluse





**Les séquences de paysage:**

- Vues ouvertes sur le grand paysage à valoriser (marais)
- Les espaces sont « jardinés

**Recommandations: protéger la structure paysagère du marais**

1/ → Vue depuis le marais: les zones inondables sont de vastes étendues inconstructibles, qui constitue des milieux spécifiques et des espaces de transition. Le marais d'Ordonnac structuré au 17ème et 18ème siècle en casiers.
La gestion hydraulique des casiers permet le maintien d'un paysage ouvert en prairie de fauche et en pâtures.

2/ → Le marais bocager et les casiers inondables sont un système fragile, qui permet d'entretenir le marais avec la gestion de son niveau d'eau:

→ Maison du canal appartenant au château Loudenne: Conserver valoriser ce bâtiment signal indiquant la présence du canal de la Maréchale au niveau du pont de la D2, et le port de la Maréchale.

→ Mettre en valeur et conserver le patrimoine lié au marais: Le canal, les écluses et entrée du port de la maréchale

On trouve des influences marines (eau saumâtre) jusqu'à l'intérieur des terres (haies de tamaris).

et les quelques bâtiments en pierre et en bois subsistent mais la majeure partie des constructions légères en bois a disparu. Tendance: L'entretien du marais est automatisé

Les haies et les arbres du système bocager ont tendance à disparaitre

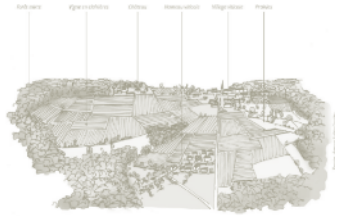
→ Entretenir le système hydraulique, maintenir et replanter les haies et des arbres du système bocager, continuer le pâturage et les prairies de fauche pour entretenir le paysage

→ Développer des boucles et circuit de découverte dans le marais pour faire découvrir ces espaces à part

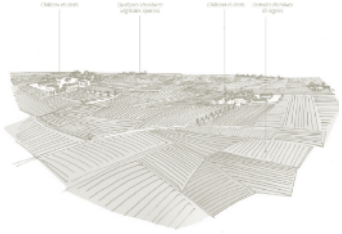
# LES VIGNES ET MARAIS ESTUARIENS



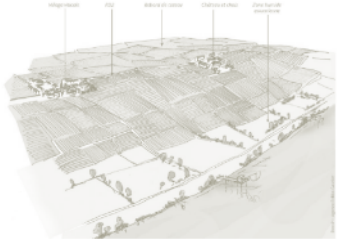
UP4 - Les clairières de vignes



UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



**Implantations humaines: entre point haut et point bas, entre marais et vignes**

Vue de la silhouette du bourg de Saint-Yzans-de-Médoc et son église depuis le marais



Patrimoine ancien: quel devenir?



Le bocage de tamaris (adapté aux embruns) : pose la question de la gestion des prairies ouvertes et des haies



La gestion de l'espace en terrasse: entre marais et vignes



**Les séquences de paysage:**

- Vues ouvertes sur le grand paysage à valoriser
- Les espaces sont « jardinés

**Recommandations:**

**Protéger la structure paysagère du marais**

1/ → Vue depuis le marais, un paysage: les zones inondables sont de qui constitue des milieux spécifiques et des espaces de transition.

2/ → L'entretien des structure agro-paysagère: le lien direct entre le maintien d'une activité agricole pérenne et le maintien du paysage.

Si l'activité change, le paysage change.

**Le petit patrimoine**

Bâtiments, moulins, croix, ponts, murs…

Ce sont souvent des éléments fonctionnels et des marqueurs qualifiant du paysage (repérage, délimitation de limites).

-> Réseaux de cheminements à préserver

**La gestion des sites:**

-> une structuration du paysage volontariste

-> Les espaces sont « jardinés » et entretenus:

La vigne, les marais, les parcs et boisements…

-> patrimoine hydraulique, les écluses, les canaux, les ouvrages de défense et de régulations très important pour le fonctionnement et l'entretien du paysage

**Les évolutions**

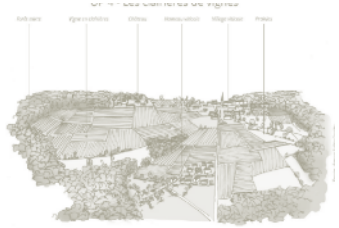
L'élevage a presque disparu

Le marais peut évoluer : il n'est pas entretenu, des frênes poussent. Il y avait beaucoup s'élevage jusqu'à la guerre de 40. Les paysages évoluent et peuvent encore évoluer.

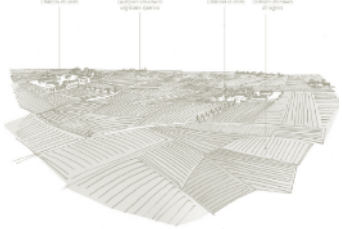
# LES VIGNES ET MARAIS ESTUARIENS



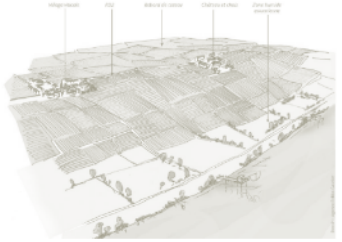
UP4 - Les clairières de vignes



UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



1/ Limites entre les villages et la campagne



2/ Les espaces résiduels et interstices



3/Les limites urbaines et leur qualité paysagère





**Les séquences de paysage:**

- Vues ouvertes sur le grand paysage à valoriser
- Les espaces sont « jardinés

**Recommandations:**

**Protéger la structure paysagère du marais**

1/ → Vue depuis le marais, un paysage: les zones inondables sont de qui constitue des milieux spécifiques et des espaces de transition.

2/ → L'entretien des structure agro-paysagère: le lien direct entre le maintien d'une activité agricole pérenne et le maintien du paysage.

Si l'activité change, le paysage change.

**Le petit patrimoine**

Bâtiments, moulins, croix, ponts, murs…

Ce sont souvent des éléments fonctionnels et des marqueurs qualifiant du paysage (repérage, délimitation de limites).

-> Réseaux de cheminements à préserver

**La gestion des sites:**

-> une structuration du paysage volontariste

-> Les espaces sont « jardinés » et entretenus:

La vigne, les marais, les parcs et boisements…

-> patrimoine hydraulique, les écluses, les canaux, les ouvrages de défense et de régulations très important pour le fonctionnement et l'entretien du paysage

**Les évolutions**

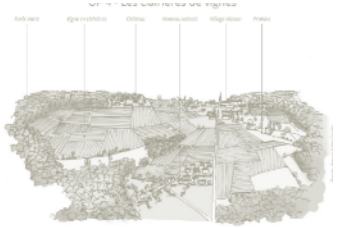
L'élevage a presque disparu

Le marais peut évoluer : il n'est pas entretenu, des frênes poussent. Il y avait beaucoup s'élevage jusqu'à la guerre de 40. Les paysages évoluent et peuvent encore évoluer.

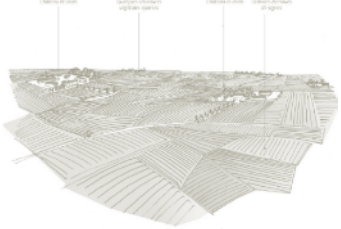
# LES VIGNES ET MARAIS ESTUARIENS



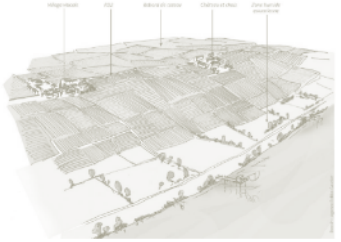
UP4 - Les clairières de vignes



UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



**Vue dégagée à valoriser:**

Etendue ouverte des marais estuariens depuis la route vers Saint-Yzans

Relief boisé : un ourlet à grande échelle en limite de marais

Clocher de l'église de Saint-Yzans



**Vue dégagée à conserver:**

Silhouette de Saint-Yzans et son clocher, depuis les vignes du marais:



**Points à améliorer:**

L'abbaye de l'Isle, à Ordonnac : ruines sur un ilot au milieu du marais, en espace privé



Décharge dans le marais: pollution environnementale et paysagère, à bannir



**Les limites à valoriser:**

Vin de palus sur sol détrempé



Haie de tamaris, pruneliers sauvages



Jonçaies, cariçaies dans les fossés



Haie champêtre et primevères sauvage



**Recommandations:**

Le marais offre des ouvertures lointaines sur le paysage, des panoramas, permettant de distinguer la silhouette du bourg de Saint-Yzans de Médoc, l'abbaye de l'Isle, ou encore le château Loudenne.

Les écrans de tamaris, des jonçaies dans le marais, et quelques chevaux pour entretenir les pâturages.

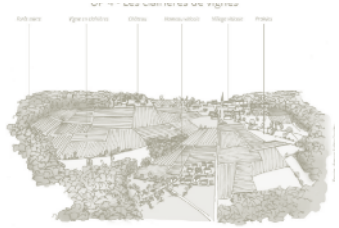
Ce sont des caractéristiques du paysage du marais ouverts estuarien qui sont à préserver, en lien avec la trame verte et bleue.
Le point de vigilance concerne l'abandon de certaine parcelle et leur transformation en friche qui ferme le marais. Le pire étant la décharge sauvage, visible depuis la D2, perçue comme un point noir dans la séquence par ailleurs très remarquable, d'un marais ouvert (avec vue sur l'abbaye d'Ordonnac d'un côté et l'ancienne ile du château Loudenne de l'autre.

Points d'intérêts:
- des circuits de découverte à aménager.
- Un paysage ouvert offrant des vues lointaines à entretenir et à valoriser
- Des espaces paysagers et de milieux à préserver
- Des limites : haies diversifiées, fossés à préserver

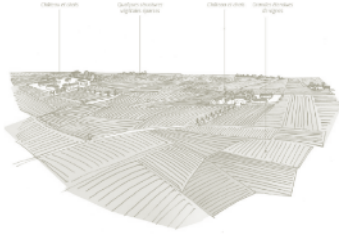
# LES VIGNES ET MARAIS ESTUARIENS

## Le paysage du marais, les bocages et les boisements remarquables

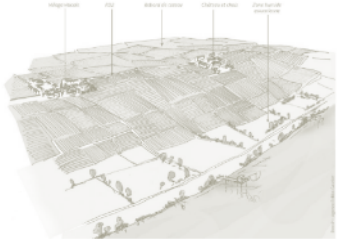
UP4 - Les clairières de vignes



UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



1/ La lisière boisée au nord du Bourg, un espace tampon entre les vignes et le bourg



2/ Les espaces de marais, entre vignes et estuaire



Marais asséché et boisements: élevage



3/ Une biodiversité et une zone d'habitat faunistique et floristique importante





**Recommandations:**

1/ Grand paysage: le renouvellement des boisements et leur diversification (plantes locales) pour tenir face au réchauffement climatique

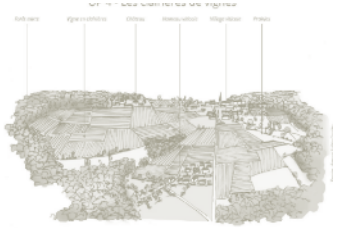
2/ Marais inondé :
Valoriser et entretenir cet espace tampon entre vignes et estuaire. Paysage de la route digue en bord d'estuaire.

3/ Espace faunistique et floristique à protéger

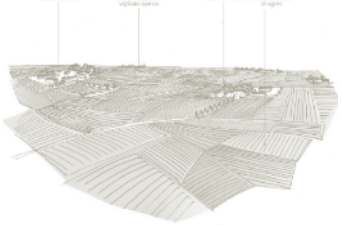
# LES VIGNES ET MARAIS ESTUARIENS



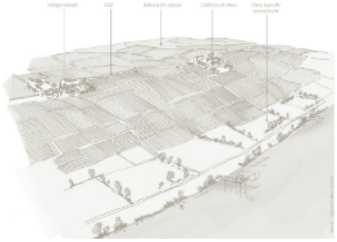
UP4 - Les clairières de vignes



UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly









**Recommandations:**

Conservation des éléments structurant du paysage en entrée de village.

- Les ensembles architecturaux et paysagers remarquables sont à conserver et valoriser dans leur cohérence d'ensemble, en lien avec le « grand paysage »

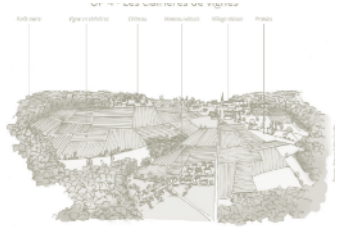
- marqueurs architecturaux et paysagers, habités ou non, parfois tombés en désuétude ou abimés méritent une attention particulière, ils sont des marqueurs identitaires de l'architecture des siècles passés, du moyen âge à nos jours, et en particulier des 17ème, 18ème et 19ème siècle.

Ils émaillent le paysage et évoquent les usages passés, entre maison de maitre, château ou villégiature. Une certaine qualité architecturale et paysagère se dégage de ces ensembles.

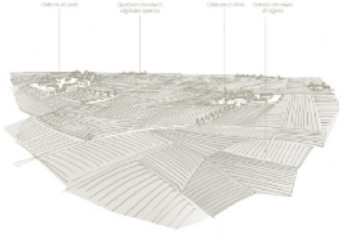
# LES VIGNES ET MARAIS ESTUARIENS



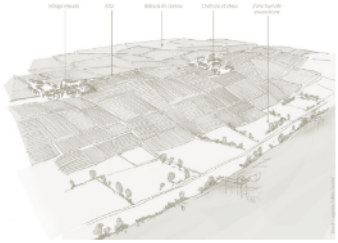
UP4 - Les clairières de vignes



UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



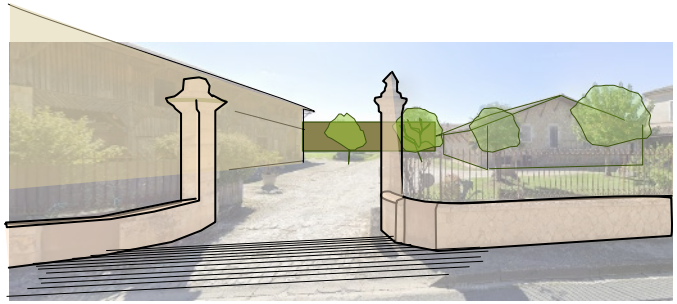
UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



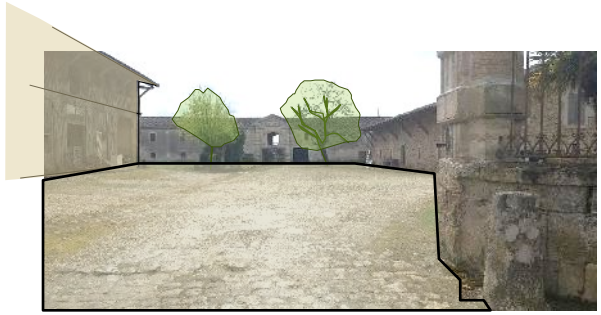
1/ Conserver la structure historique et le traitement des murets atours des espaces publics



2/ Les seuil et les entrées : mur en pierre, grille, piles, seuils en pavés



3/ Patrimoine privé: les espaces « libres » et ouverts participent autant que les espaces bâtis aux caractéristiques de l'implantation patrimoniale à valoriser



4/ Le petit patrimoine

Petit patrimoine



Croix



Olivier



**Recommandations:**

L'exemple de Couquèques, ci-contre est représentatif des bourgs anciens. Les éléments caractéristiques concernant les clôtures et les murs en lien avec les espaces publics sont transposables.

1/ Conservation de la structure historique des bourgs et du paysage patrimonial associé.
La structuration du centre bourg ancien avec des murets bas en pierre est à conserver.

2/ Le traitement des limites des espaces privés ou publics avec la rue influe sur la qualité et la perception des espaces publics: dégagement de l'espace central avec vue sur l'église, ou les bâtiments publics.

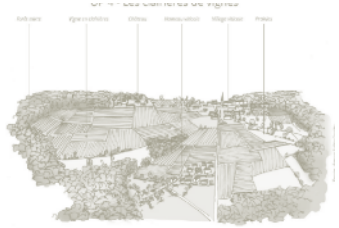
3/ Patrimoine privé et implantation patrimoniale
- Bâtiments qualitatif représentatif d'une architecture agricole (Pierre, bois) placé autour d'une cour centrale
- Cours centrale carrée, rectangulaire

4/ Le petit patrimoine
- Bâtiments
- Fontaines, lavoir
- Croix
- Arbres, haies.

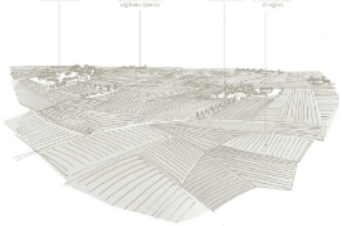
# LES VIGNES ET MARAIS ESTUARIENS



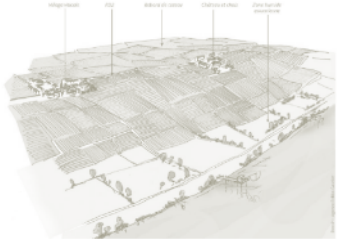
UP4 - Les clairières de vignes



UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



1/ Entrée de bourg :Eviter les stockages et activités



2/ Entrée de village :



3/ Les bâtiments en entrée de village à intégrer dans le paysage: haies basses, arbres, murs







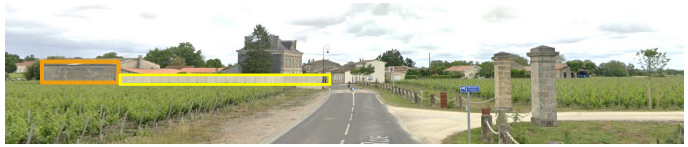



*Photo google mai 2022*

**Recommandations : la lisibilité de l'entrée de ville**

1/ → Entrée de ville: les espaces de stockage de matériaux pouvant provoquer nuisances et des pollutions de tout ordre sont à proscrire.
Elles devront faire l'objet de zones spécifiques et faire l'objet d'une étude d'impact (paysage, environnement).

2/ → Entrée de ville:

Continuité des implantations avec l'urbanisation ancienne. Intégration paysagère ou effet d'atténuation avec:
- Peinture des murs et muret, ton pierre calcaire
- Implantation des constructions alignée avec les maisons ancienne (le long de la voie principale)

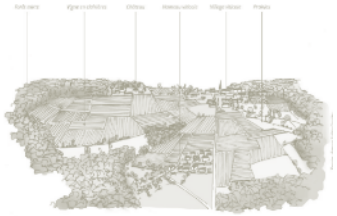
Les reculs seront traités dans le paysage:
- Plantation d'arbres, haie végétalisée
- Prairie fleurie avec tontes différenciée et espacées dans le temps à la place du gazon
- Noues légères pour la récupération des eaux de pluies

2/ → Entrée de ville:
Pour les éléments isolés de l'entrée de ville, l'idée est de se fondre dans le paysage.

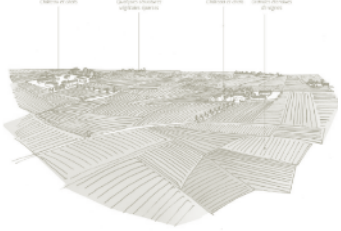
Plantation d'une haie basse en limite de vigne ou mur ton pierre.
Un traitement homogène des teintes est recherché pour chacune des « façades » et des pignons de maison.

# LES VIGNES ET MARAIS ESTUARIENS

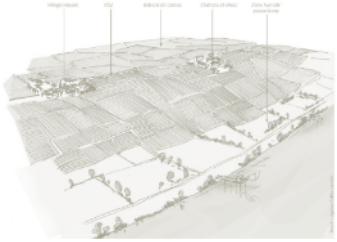
UP4 - Les clairières de vignes



UP 5 - Les terrasses viticoles



UP6 - Les bords d'estuaire de Saint-Julien à Saint-Estèphe



UP7 - Les vignes et le marais estuariens entre Lesparre et Saint-Christoly



1/ Implantation ancienne





2/ Implantation récente: Nouveaux lotissements et leurs clôtures



Pas de cohérence de teinte au niveau des maisons (jaune ou blanc au lieu d'un ton pierre calcaire) et des clôtures (blanche en métal) avec le tissu ancien du bourg (murs en pierre).

**Recommandations:**

1/ Implantations anciennes

- Conservation de la cohérence spatiale et formelle de l'ensemble
- Conservation des éléments structurant du paysage: Les ensembles architecturaux et paysagers remarquables sont à conserver et valoriser, car ils apportent des éléments de contexte très singulier au paysage traversé.

2/ Implantations récentes

Être en continuité et plus en harmonie avec les caractéristiques du tissus anciens du village:

- Muret en pierre
- Accès dans la profondeur de la parcelle avec plusieurs maisons
- Epaisseur jardinée (arbres et haie diversifiée)
- Accès végétalisé

MERCI POUR VOTRE ECOUTE

# III - ANNEXES ET DOCUMENTS RESSOURCES

# PNR DU MÉDOC - CHARTE 2019 À 2034 - CAHIER DES PAYSAGES

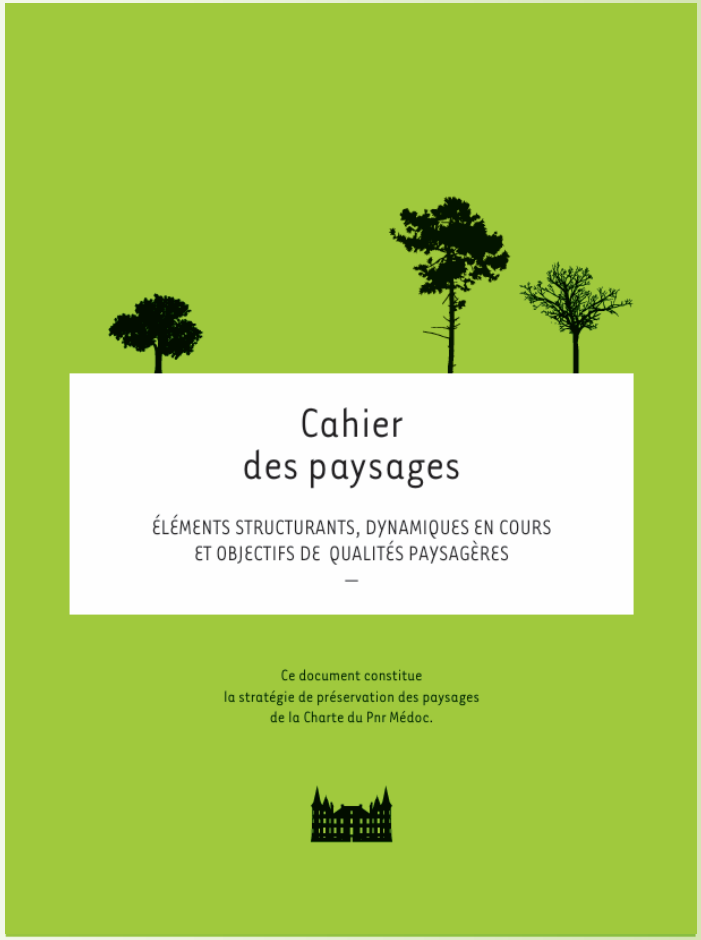
## CONTEXTE :

La presqu'île médoquine est un territoire à deux échelles. Les landes et la façade atlantique sont caractérisées par leur immensité et une uniformité apparente, cachant de nombreuses variations souvent liées à la présence d'eau. La façade estuarienne offre un visage très jardiné et présente une mosaïque de paysages entre marais, vignes et forêt. Le point commun de ces espaces est d'être intimement liés à l'exploitation par l'Homme, qui les a en grande partie façonnés. Le maintien des activités agricoles, viticoles et sylvicoles en cohérence avec les ressources du territoire est donc un levier fort pour la préservation des paysages qui caractérisent le Médoc.

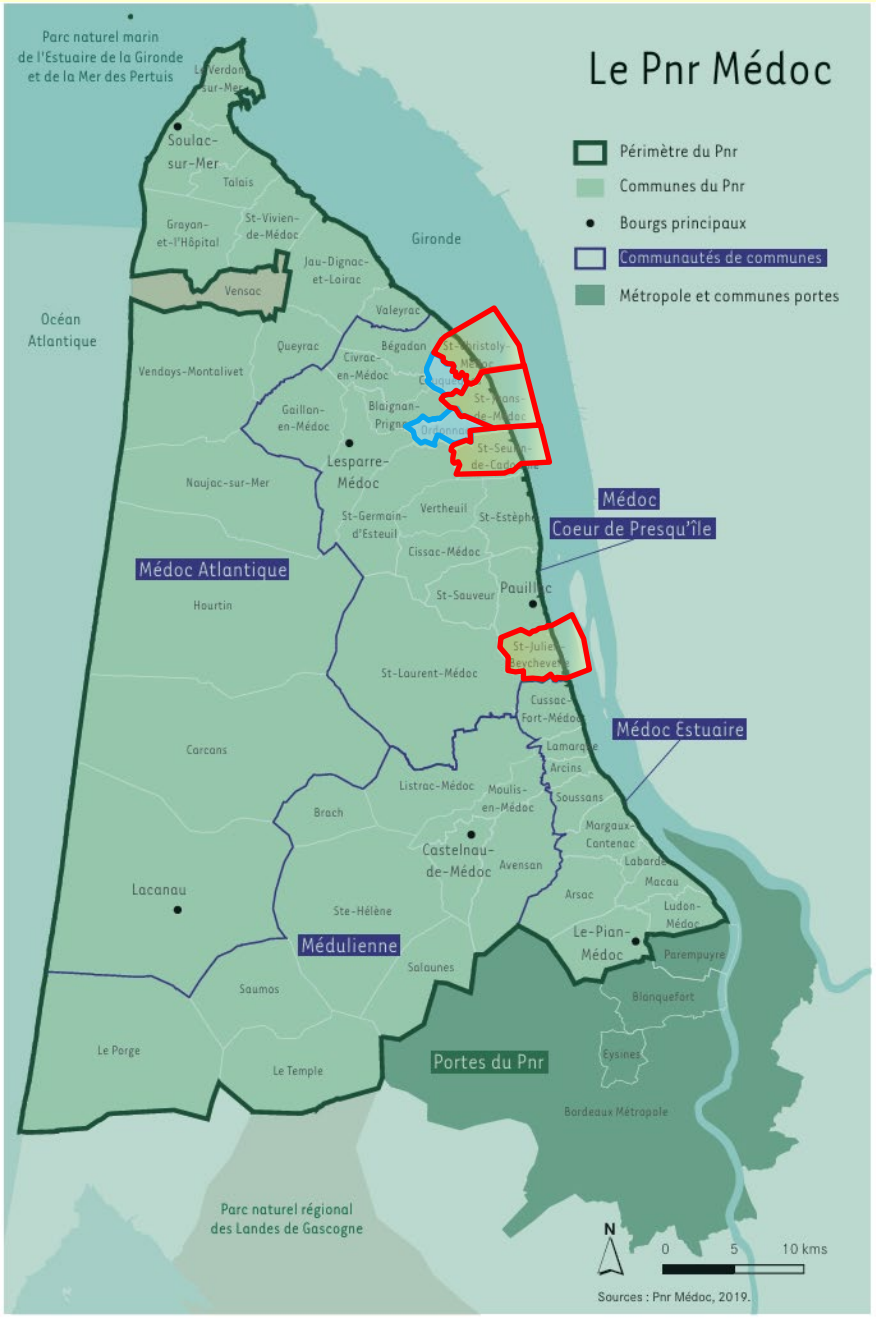
Cependant, l'intensification de l'agriculture et la fragilité de certaines filières agricoles (élevage extensif…), la déprise et le vieillissement de certains bourgs, les transitions ville-nature brutales ou de faible qualité, l'urbanisation linéaire le long de certains axes, la banalisation des aménagements sont autant de facteurs qui pèsent sur le maintien de ces paysages emblématiques.

Le paysage est utilisé dans la stratégie du Parc comme objet de transversalité entre thématiques, afin de répondre de manière cohérente aux enjeux environnementaux, au maintien des filières traditionnelles du territoire (viticulture, sylviculture…), au développement d'une offre touristique plus diversifiée et aux enjeux urbains. Prendre en compte les spécificités et le caractère évolutif de chaque paysage est un moyen de trouver des solutions alternatives de qualité aux enjeux d'aménagement du territoire.

Aussi, la stratégie paysagère développée par le Parc est décrite par unité paysagère dans un cahier spécifique.



# PNR DU MÉDOC - CHARTE 2019 À 2034 - CAHIER DES PAYSAGES

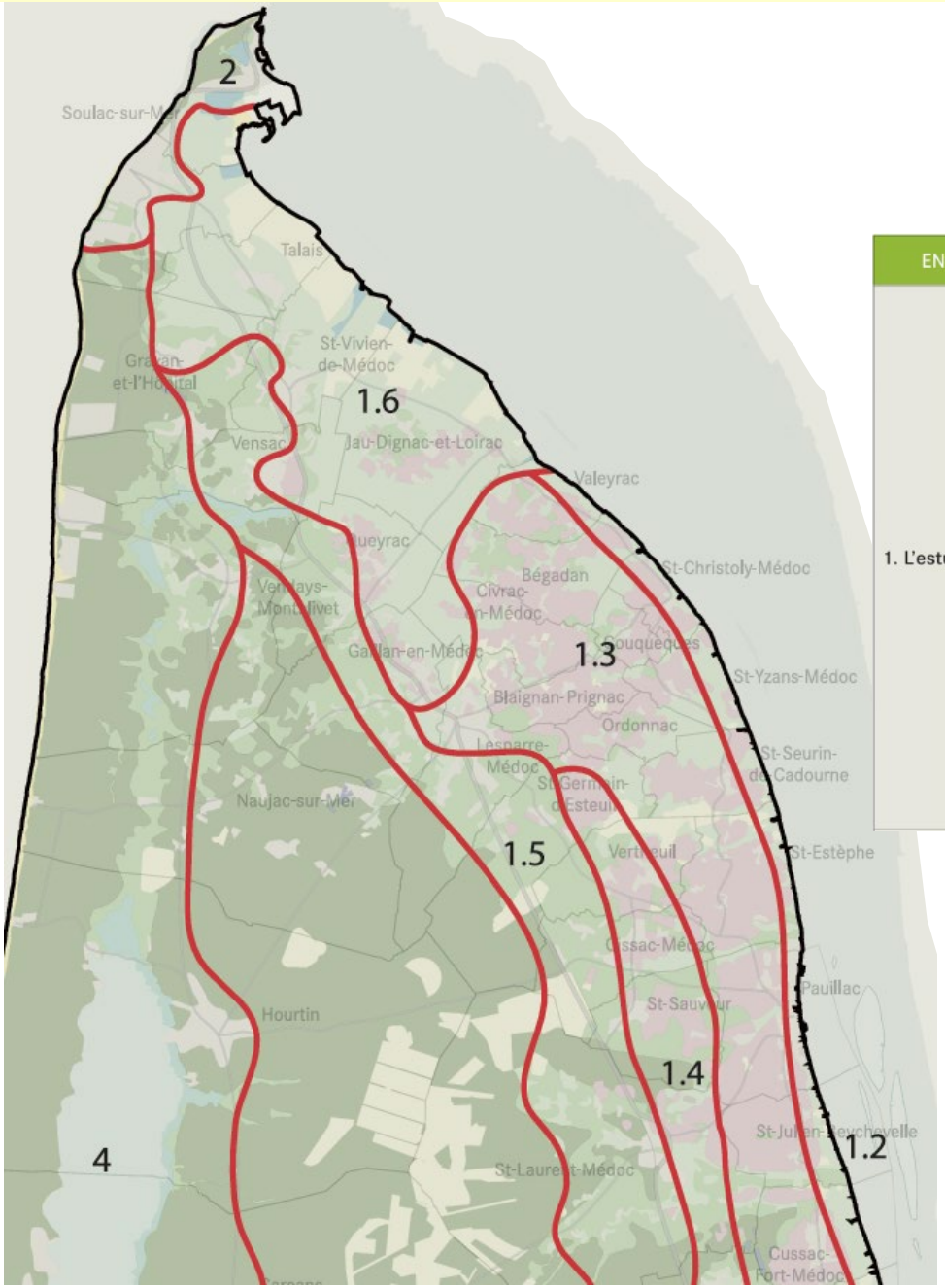



Parc naturel régional Médoc

2024

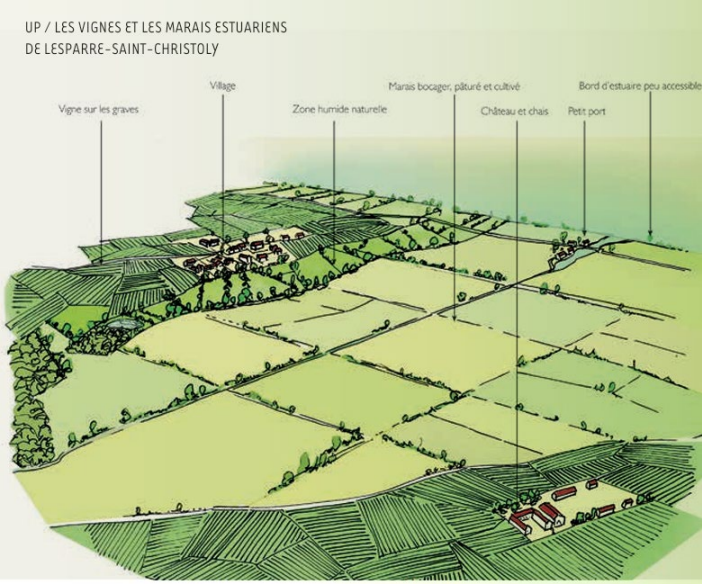
**PROGRAMME D'ACTIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL MÉDOC**






| ENSEMBLE PAYSAGER | UNITÉ PAYSAGÈRE | ENTITÉ ÉCO-PAYSAGÈRE |
|---|---|---|
| 1. L'estuaire et ses rivages | 1.1 Les marais de Ludon-Médoc | Marais<br>Iles estuariennes<br>Jalles<br>Zones urbanisées |
| | 1.2 Les bords d'estuaire | Marais<br>Iles estuariennes<br>Jalles<br>Zones urbanisées<br>Zones viticoles |
| | 1.3 Les terrasses viticoles | Zones viticoles et buttes témoins<br>Zones urbanisées |
| | 1.4 Les clairières de vignes | Zones viticoles et buttes témoins<br>Massif forestier mixte<br>Zones urbanisées |
| | 1.5 La forêt mixte | Massif forestier mixte<br>Zones urbanisées |
| | 1.6 Les marais du Nord Médoc | Mattes<br>Marais du Nord Médoc<br>Marais maritimes<br>Zones viticoles et buttes témoins<br>Zones urbanisées |




## > 1.2 Les bords de l'estuaire

Macau, Labarde, Margaux-Cantenac, Soussans, Arcins, Lamarque, Cussac-Fort-Médoc, Saint-Julien-Beychevelle, Pauillac, Saint-Estèphe, Saint-Seurin-de-Cadourne, Saint-Yzans-de-Médoc, Saint-Christoly-Médoc, Bégadan, Valeyrac

### Structures paysagères

L'estuaire de la Gironde, en mêlant les eaux douces des fleuves Garonne et Dordogne et les eaux salées de l'Atlantique, dessine un paysage particulièrement original, à la fois terrestre, fluvial et marin. Marin par ses dimensions : l'ampleur de l'estuaire dialogue ici avec l'immensité du ciel, sans rival de taille pour occuper l'horizon. Terrien par les marais : si les rives sont lointaines et discrètes, elles sont néanmoins travaillées et habitées par les hommes, qui ont petit à petit élargi leur emprise en gagnant des terres sur cette mer intérieure. Fluvial par la couleur brun rouge de ses eaux, par les villes et bourgs portuaires qui ponctuent ses rives, par ses activités de pêche et de navigation. Une grande partie des berges de l'estuaire est constituée de digues, bâties et entretenues par l'homme depuis le XVII$^{ème}$ siècle afin d'accroître l'étendue des terres exploitables. Les îles y constituent un paysage fluctuant, avec les apports importants en alluvions fluviatiles et en sables marins causés deux fois par jour par la marée montante. Les îles furent d'abord exploitées majoritairement pour le pâturage, et ce n'est qu'au début du XIX$^{ème}$ siècle qu'elles commencent à être mises en culture. Cultures céréalières et surtout viticoles se développent alors sur la plupart d'entre elles.

Les bords de l'estuaire du Médoc sont caractérisés par l'ouverture visuelle vers l'estuaire et la visibilité de la rive charentaise. Les croupes graveleuses tournées vers l'estuaire sont couvertes de vignes soignées et piquées de nombreux châteaux bien visibles, constituant un véritable "jardin viticole" dont la qualité paysagère est rehaussée par la présence ponctuelle d'un patrimoine bâti et végétal.
Une étroite bande marécageuse s'insère en contrebas des vignes et s'étend le long de la rive de l'estuaire. Très maîtrisés par l'homme, dessinés au cordeau par le carroyage régulier des fossés, leur découverte sensible est beaucoup plus riche que ne laisse penser l'observation d'une photographie aérienne. La dominance de prairies de fauches et de pâtures permet le maintien de structures végétales comme les haies ou les arbres, favorables à la biodiversité et à la richesse des ambiances successives. Les rives sont ponctuées de petits ports et de carrelets de pêche. Bien qu'étroite, cette bordure suffit donc à séparer les coteaux viticoles de l'estuaire, par les épais rideaux de feuillus qu'elle met en place.

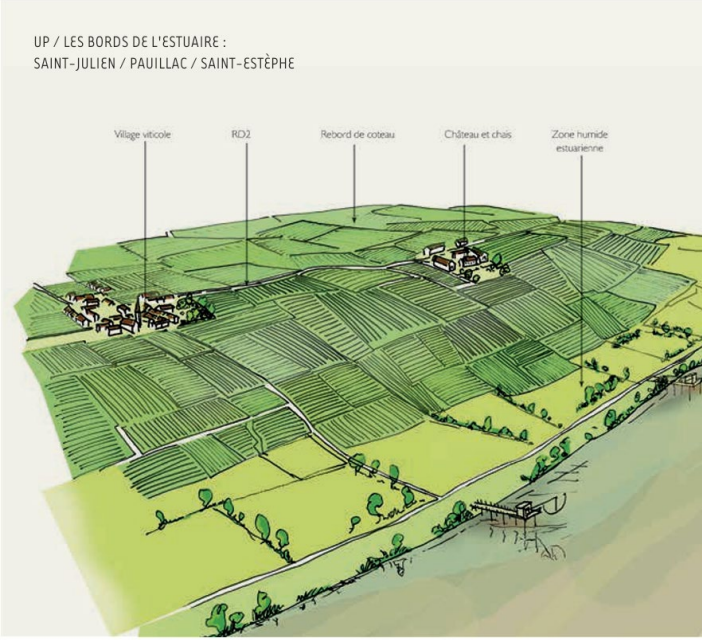
La route départementale D2 est la voie de communication majeure qui structure l'organisation urbaine, en un chapelet de bourgs viticoles plus ou moins importants, organisés autour d'un cœur assez dense : Saint-Julien, Saint-Estèphe, Saint-Seurin-de-Cadourne… C'est également la "route des châteaux" qui offre un parcours privilégié pour découvrir ce "paysage-jardin". Pauillac en est la ville majeure, la ville de l'estuaire qui a autrefois prospéré grâce aux échanges commerciaux.

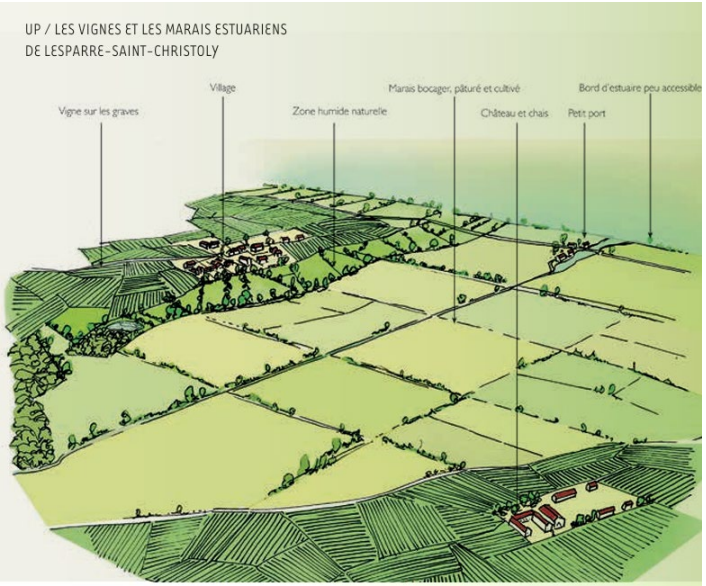
### Dynamiques en cours

Paradoxalement, les bourgs viticoles, malgré le prestige attaché à leurs noms, souffrent de vacance, de déprise, de paupérisation, de vieillissement du patrimoine bâti et plus globalement d'un manque de dynamisme. Cette dévitalisation se perçoit sur tout le linéaire estuarien, de Saint-Julien-Beychevelle à Saint-Christoly-de-Médoc en passant par Pauillac, Saint-Estèphe, Saint-Yzans-de-Médoc et Saint-Seurin-de-Cadourne. De plus, le paysage viticole soigné est dévalorisé par endroit par des limites d'urbanisation sans qualité ou par des abords de route banalisés.

Le détournement du transport vers la route au détriment du fleuve a laissé les petits ports orphelins de leur vocation. L'accès à l'estuaire reste le plus souvent ponctuel, à la faveur des petites routes en culs-de-sac qui desservent les petits ports. De plus, les légers vallons des jalles ou esteys ont tendance à s'enfricher, laissant se refermer les prairies et créant des coupures boisées denses entre les croupes graveleuses. Les marais sont globalement très peu valorisés, on ne peut que très ponctuellement les longer en suivant la Gironde. Pour autant, l'estuaire constitue un patrimoine paysager, architectural et naturel un peu endormi, mais vivant et encore préservé. Son potentiel encore intact reste à exploiter.

# PNR DU MÉDOC - CHARTE 2019 À 2034 - CAHIER DES PAYSAGES




**Objectifs de qualités paysagères**

| OBJECTIFS | DISPOSITIONS | RÉFÉRENCES AUX FICHES |
|---|---|---|
| **Valoriser les abords de la route de Labarde, route-paysage** permettant la découverte des paysages de palus et favorisant sa fonction œnotouristique | > Préserver les structures paysagères accompagnant la voie (haies bocagères, fossés) tout en aménagement des "fenêtres" vers les éléments d'intérêt | > 110/122 |
| | > Mettre en évidence les éléments d'intérêt accessibles depuis cette route (site naturel, patrimoine, point de vue, vignoble…), aménager des accès vers la rive de l'estuaire | > 332 |
| | > Encourager la réhabilitation du patrimoine bâti | > 332 |
| **Réinstaurer un rapport étroit entre paysages bâtis et paysages viticoles** | > Affirmer les limites strictes de l'urbanisation en structurant les lisières entre urbanisation et paysages naturels, agricoles ou forestiers | > 312 |
| | > Structurer les lisières urbaines au contact des paysages naturels, agricoles ou forestiers | > 312 |
| | > Améliorer les aménagements des entrées de bourgs | > 312 |
| | > Encourager la revitalisation des centres-bourgs et la reconquête du parc vacant dégradé | > 312/313 |
| **Valoriser les paysages viticoles** | > Identifier et préserver la trame viticole | > 122 |
| | > Identifier et protéger le patrimoine des châteaux et de leurs parcs | > 122 |
| | > Encourager la gestion soignée des abords des vignes (bandes enherbées aux bords des routes et chemins, fossés…) | > 122 |
| | > Mettre en valeur les points de vue sur les paysages | > 122/332 |
| **Valoriser les rives de l'estuaire et les paysages de marais** en conciliant productions agricoles et préservation des zones humides | > Préserver et gérer les milieux humides, aquatiques et lacustres | > 110/122/123 |
| | > Identifier, préserver et renouveler les structures végétales, clés de lecture du paysage et supports de la trame verte et bleue (haies, ripisylves, canaux…). | > 110/122/123 |
| | > Encourager l'élevage extensif, permettant le maintien des prairies bocagères et participant au développement du système alimentaire local | > 110/123/221 |
| | > Structurer les lisières urbaines entre marais et coteaux | > 312 |
| | > Favoriser l'ouverture au public des marais dans le respect de leur biodiversité | > 332 |
| | > Aménager les sites accessibles sur les berges permettant des points de vue vers l'estuaire | > 332 |
| | > Requalifier les ports, lieux fondamentaux pour l'activité et la vie de l'estuaire | > 332 |

# CAUE DE LA GIRONDE - FICHES THÉMATIQUES SUR LES CLÔTURES

Remarque: d'autres fiches thématiques sont à consulter et télécharger sur le site internet du CAUE de la Gironde.

## LES CLÔTURES EN CENTRE ANCIEN

Au moment d'envisager la création ou la modification d'une clôture, il est nécessaire de prendre en compte les réglementations mais aussi le contexte dans lequel elle s'insère.
Il s'agit en effet de composer sa clôture dans la continuité de la rue et donc prendre en compte les formes, styles, hauteurs, matériaux et teintes pour garantir un paysage de rue harmonieux.
L'accompagnement par un professionnel qualifié (architecte, paysagiste, ferronnier, etc.) est plus que recommandé.

### 1 LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

/ Règlements d'urbanisme (se renseigner en mairie)

/ Règlements des sites patrimoniaux remarquables (consulter le site internet atlas des patrimoines )

/ Prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ou du Conservateur des Monuments Historiques si le bâtiment est inscrit ou classé

### 2 LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

/ Prendre conseil auprès d'un architecte-conseiller du CAUE ou de l'ABF selon le cas

/ Déposer une autorisation d'urbanisme (Déclaration Préalable) en mairie, avant d'engager des travaux sur une clôture

### 3 LE CHOIX DE L'ENTREPRISE

/ Rédiger un cahier des charges décrivant les travaux envisagés

/ Organiser des visites d'artisans et faire établir plusieurs devis

/ Vérifier leur attestation d'assurance et signer des marchés de travaux plutôt que des devis pour bénéficier d'une meilleure protection juridique

### 4 LES SUBVENTIONS

/ Aides locales pour les ravalements (communes, département)

/ Fondation du Patrimoine

## LES CLÔTURES SUR LA RUE : FORMES ET IMPLANTATION

Les clôtures des centres anciens reflètent l'identité patrimoniale et historique du lieu. Elles sont à conserver et à entretenir. Pour toute intervention ou création de clôture dans un tissu urbain homogène, les usages traditionnels doivent être repris :

/ Implanter les nouvelles clôtures à l'alignement, c'est-à-dire sur la limite entre espace public et propriété privée.

Dans certains cas particuliers, un recul des clôtures peut être imposé par le règlement d'urbanisme (contraintes liées à la voirie, au stationnement ou pour s'aligner à des clôtures voisines par exemple).





/ Prolonger le traitement des clôtures voisines.
On retrouve généralement :
- soit des murs bahuts, murets de 50 à 100 cm de hauteur surmontés d'une grille simple et ajourée d'éléments verticaux, en métal, de couleur sombre et neutre (gris sombre, vert sombre, noire),
- soit des murs pleins d'environ 150 cm de hauteur (hauteur selon règlement d'urbanisme), que l'on retrouve notamment dans les bastides.

/ En cas de terrain en pente, les murs doivent suivre la pente du sol naturel plutôt que de former des murs en escalier.

## ELÉMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Les éléments d'accompagnement tels que les piliers, portails et portillons présentent généralement des matériaux de qualité : piliers en pierre de taille, portails en fer forgé, etc. Finement travaillés, ils sont à conserver et entretenir. Les nouvelles interventions doivent s'inspirer des modèles anciens :



/ Les portails et portillons doivent reprendre les formes et couleurs des grilles de clôture lorsqu'elles existent, avec une teinte sombre et neutre (gris sombre, vert sombre, noir).



/ Les portails doivent être constitués d'éléments verticaux ajourés : lames de bois massif ou barreaudages métalliques.

## LES MATÉRIAUX

Pour une clôture réussie, employez des matériaux locaux et de qualité, en s'inspirant des murs de façade alentours.

/ **Pierre** calcaire, sous forme de pierre de taille ou de moellons (pierres grossièrement taillées).
/ **Maçonneries** enduites avec un enduit à la chaux teinte pierre.
/ **Briques** (dans les stations balnéaires, Soulac par exemple).

Les panneaux préfabriqués en béton ou en plastique PVC, sont à proscrire. Leur aspect rude et industriel est sans lien avec les modèles traditionnels. Ils ne sont pas qualitatifs. Il en est de même pour les canisses qui banalisent les paysages.



Le couvrement des murs est important, car il permet de les protéger des eaux de pluie. En Gironde, il est généralement constitué de pierres calcaires (de 10 à 20 cm d'épaisseur) qui dépassent légèrement du corps du mur pour éviter le ruissellement des eaux de pluies.
Il est parfois réalisé plus simplement, en formant une pente en demi rond au mortier de chaux, appelée glacis.
Les couronnements en tuiles ne font pas partie de l'architecture girondine et doivent être évités.











Les coffrets techniques (eau, gaz, électricité, télécom), sont à intégrer dans les murets de clôture le plus discrètement possible. Veillez à étudier leur répartition et les encastrer sans débord vis-à-vis des maçonneries.

## L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION

Les clôtures doivent être entretenues et restaurées avec les techniques et matériaux de leur époque de construction : pierre de taille, moellons, enduits à la chaux, ferronneries, briques.

**Pour les murets**

/ Retirer les végétaux qui risquent d'abîmer les pierres, lorsque des racines vigoureuses s'introduisent dans les joints.
/ Entretenir le couronnement des murets pour éviter que l'eau de pluie ne s'infiltre : reboucher les fissures au mortier de chaux ou remplacer les pierres dégradées.

**Pour les grilles métalliques**

/ Brosser pour éviter l'encrassement et la présence d'humidité.
/ Renouveler la peinture anti rouille après décapage si besoin.

**Pour les clôtures en bois (sur les jardins arrières)**

/ Choisir des essences naturellement imputrescibles pour éviter les traitements chimiques (châtaigner, robinier, etc.).
/ Laisser le bois griser naturellement.



## VÉGÉTALISATION

Il est préférable de doubler les clôtures d'une haie arbustive car :

/ Les plantations rendent opaques les éléments ajourés et permettent ainsi se protéger des regards des passants ou des voisins.
/ La végétation contrebalance la minéralité des centres anciens. Elle met en valeur les façades, anime les rues, embellit le cadre de vie.
/ Les haies possèdent un rôle écologique : elles apportent ombre et fraîcheur, favorisent le développement de la biodiversité, régulent l'humidité des sols, améliorent la qualité de l'air.

Choisir des essences champêtres locales, qui reflèteront l'identité du lieu et qui se développeront facilement. Multiplier les variétés pour un aspect dense toute l'année et changeant au fil des saisons. Mixer notamment les espèces à feuillage caduc et à feuillage persistant.




**Clôtures et risque d'inondation**
Pour ne pas entraver l'écoulement naturel des eaux de pluie et aggraver les risques d'inondation, les clôtures doivent être composées d'éléments ajourés. Dans certaines zones, le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) peut imposer un certain modèle de clôture.

# APPROCHE PAYSAGÈRE - AGRO-ÉCOLOGIE - LA CONTRIBUTION DES AGRICULTEURS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseil général de l'environnement et du développement durable

n°012342-01

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

n° 18085

## L'approche paysagère accélératrice de la transition agro-écologique

Établi par


**Dominique Michel**
Architecte-urbaniste en chef de l'État

**Sylvie Rocq**
Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts

**José Ruiz**
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

**Jean-Pierre Thibault**
Inspecteur général de l'administration du développement durable


Février 2020

CGEDD

CGAAER



*Evolution du paysage Photos OFAG*

Ainsi, le projet agro-écologique pourrait remettre au cœur du projet agricole la question de la structuration du paysage. L'approche par les paysages pourrait permettre d'appréhender de façon simultanée des thématiques majeures : la biodiversité, la lutte contre l'érosion des sols, la protection de la qualité des eaux [24] …, tout en contribuant à la qualité de vie des populations et à l'attractivité des régions françaises, tant économique que touristique [25].

Comme l'indique la « Réflexion prospective interdisciplinaire pour l'agro-écologie» [26], « *l'agro-écologie a beaucoup été abordée à l'échelle de la plante ou d'associations déclinées dans le temps et l'espace. La dimension paysagère apparaît comme une dimension essentielle, incluant la*



*Agroforesterie dans le Gers – ph. D. Michel*

*distribution spatiale des éléments du paysage sur et dans le sol (infrastructures vertes), l'organisation spatio - temporelle des assolements et des conduites de cultures « paysage des pratiques ».*

# APPROCHE PAYSAGÈRE - AGRO-ÉCOLOGIE - LA CONTRIBUTION DES AGRICULTEURS



Le petit port de Saint-Christoly-Médoc au bord l'estuaire. © Crédit photo : Guillaume Bonnaud / « Sud-Ouest »